

LABORATOIRES • ENTREPRISES • PARTENARIAT • RECHERCHE

RECHERCHE FONDAMENTALE • ENTREPRISES • LABORATOIRES • PARTENARIAT • INNOVATION

RECHERCHE FINALEE • RECHERCHE FINALEE • RECHERCHE FINALEE • RECHERCHE FINALEE

APPEL A PROJETS • PARTENARIAT • RECHERCHE FONDAMENTALE

RECHERCHE FINALEE • RECHERCHE FINALEE • RECHERCHE FINALEE • RECHERCHE FINALEE

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

ANR

RAPPORT ANNUEL 2006



É D I T O R I A L

Au cœur du dispositif français de recherche et d'innovation, l'ANR a concentré ses efforts, en 2006, sur ses trois principales missions :

- promouvoir la production de connaissances, d'idées originales et de concepts novateurs pour répondre aux besoins de notre société,
- développer le partenariat entre la recherche publique et la recherche des entreprises,
- amplifier les actions de la France dans l'espace Européen de la Recherche et plus largement, contribuer au meilleur positionnement de la recherche française dans le contexte international.

Ces principaux domaines d'intervention correspondent à des problématiques majeures pour l'avenir de notre pays : l'énergie, la santé, les écosystèmes et le développement durable, les technologies de l'information et de la communication...

La démarche de l'Agence a été accompagnée par une très importante mobilisation des différentes communautés scientifiques dont une des traductions est l'augmentation de plus de 13 % par rapport à 2005 du nombre de projets soumis en réponse aux appels à projets.

La sélection des projets a pu être réalisée grâce au remarquable investissement de plus de 10 000 experts, français et étrangers. Leurs compétences et leur engagement ont permis aux différents comités de travailler très efficacement.

Parmi les faits marquants, il faut noter les premiers appels à projets thématiques lancés dans le domaine des sciences humaines et sociales. En réponse à ces trois appels, 338 projets de très grande qualité ont été soumis.

Le démarrage de l'action internationale de l'ANR constitue un autre fait marquant. Quatre appels à projets transnationaux ont ainsi été lancés dans le cadre des ERA-NETs, dans le domaine biologie-santé et dans celui des nanotechnologies. De plus, afin de développer son action européenne, l'ANR est devenue membre de l'association Eurohorcs qui regroupe les agences européennes de financement de la recherche.

L'ANR s'est par ailleurs, enrichie d'un nouveau département « Partenariats et compétitivité ». Ce département a la charge de promouvoir les partenariats recherche/industrie, d'apporter un soutien aux PME pour le montage de projets ANR et de contribuer à la dynamique des pôles de compétitivité. Ce département a également participé à la mise en place des vingt Instituts Carnot labellisés en 2006.

Enfin, l'ANR a conduit, sous forme de colloques thématiques organisés sur l'ensemble du territoire national, les premières actions de suivi et de bilan des appels à projets 2005. Ainsi, les colloques de suivi à mi-parcours du programme « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs » ont montré les grandes qualités scientifiques des projets issus de cette communauté.

Parallèlement à la mise en œuvre de sa programmation, l'Agence, dans un souci de transparence et de rigueur, a conduit un travail de rédaction de ses procédures d'évaluation et de sélection des projets à financer. Un premier manuel de procédures, disponible en ligne sur le site internet de l'Agence, concrétise ce travail ; d'autres suivront en 2007.

Autre fait marquant, l'année 2006 a vu l'adoption par le Parlement de la loi de programme pour la recherche qui a donné à l'ANR son statut définitif d'Établissement Public Administratif (EPA) à compter du 1^{er} janvier 2007.

A l'écoute et au service des chercheurs, l'ANR remercie vivement toutes celles et tous ceux qui, par leur contribution, lui ont permis de remplir ses missions et de réussir en 2006 comme en 2005, simultanément, la mise en place de son organisation et celle de ses programmes. Riche de ses premiers retours d'expériences, l'ANR s'attachera en 2007 à optimiser sa stratégie et son fonctionnement pour répondre au mieux aux attentes de notre société et à celles des différentes communautés de chercheurs, qu'ils soient issus de la recherche publique ou de l'industrie.

Jacqueline Lecourtier
Directeur Général

S O M M A I R E

ÉDITORIAL

2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

4

I – LES APPELS À PROJETS

4

II – LES AUTRES OPÉRATIONS

9

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS 2006

10

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

10

ÉCOSYSTÈMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

12

ÉNERGIE DURABLE ET ENVIRONNEMENT

14

BIOLOGIE SANTÉ

17

MATIÈRE ET INFORMATION

21

NON THÉMATIQUE

24

PARTENARIATS ET COMPÉTITIVITÉ

28

L'ACTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

34

RESSOURCES HUMAINES, MOYENS

36

A N N E X E S

CONSEIL D'ADMINISTRATION

39

ORGANIGRAMME

39

PROGRAMMATION 2006 - DOTATIONS ET BÉNÉFICIAIRES

40

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a poursuivi en 2006 son action initiée en 2005 au bénéfice de l'ensemble de la communauté scientifique française, à travers principalement le financement de projets de haut niveau, sélectionnés au terme d'appels à projets compétitifs ; ce mode de sélection favorise la production de connaissances et/ou le transfert des résultats de recherche des laboratoires publics vers les entreprises.

Parallèlement au lancement, à l'organisation et au financement des appels à projets – activité qui a représenté 620,6 M€ d'autorisations d'engagement, soit 77,5 % de la programmation 2006 – l'ANR a continué à soutenir des dispositifs plus ciblés, visant principalement au développement du partenariat public-privé ou au renforcement de stratégies territoriales. Ces dispositifs ont été, en partie, renouvelés par rapport à ceux sur lesquels l'ANR s'était appuyée en 2005, avec notamment le financement du dispositif « Carnot ».

I – LES APPELS À PROJETS

Les appels à projets de l'ANR s'articulent autour de cinq axes thématiques : sciences humaines et sociales ; écosystèmes et développement durable ; énergie durable et environnement ; biologie et santé ; sciences de la matière, de l'information et de la communication, et d'actions non thématiques.

L'Agence a structuré sa programmation autour des deux catégories d'appels à projets :

- les appels à projets « ouverts », visant à la production de connaissances, volontairement peu directifs sur les objectifs à atteindre ;
- les appels à projets « partenariaux », axés sur des thématiques ciblées pour tout ou partie du champ thématique de ces appels à projets : seuls des consortiums formés d'équipes émanant d'organisme(s) de recherche¹ et d'entreprise(s) peuvent y répondre.

Au total, quarante-neuf appels à projets ont été lancés, dont quatre ERA-NETs, appels à projets européens transnationaux. Onze des quarante-cinq appels à projets nationaux étaient nouveaux par rapport à la programmation 2005 parmi lesquels trois appels à projets thématiques en sciences humaines et sociales et six appels à projets partenariaux.

Comme annoncé à la fin de l'exercice 2005, les équipes ont disposé en 2006 d'un délai plus long pour préparer leurs projets. Le délai moyen est en effet passé de quarante-huit jours en 2005 à soixante jours en 2006, ce qui situe l'ANR dans la norme des meilleures pratiques internationales. Pour l'avenir, il conviendra de maintenir ces délais.

¹ « Organisme de recherche » désigne, suivant la terminologie de la Commission européenne, une entité, telle qu'une université ou un institut de recherche, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer des activités de recherche fondamentale ou de recherche industrielle ou de développement expérimental et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie.

De même, après la première année de mise en place, l'ANR a pu ouvrir plus largement à des personnalités étrangères son processus de sélection des dossiers déposés. Cette ouverture en limitant les risques de conflits d'intérêts est un moyen efficace de garantir l'impartialité et la neutralité du processus de sélection. Elle a également mobilisé un grand nombre d'experts industriels.

Les 6 419 dossiers déposés correspondant à une augmentation de 13,6 % par rapport à 2005, ont ainsi été examinés :

- par plus de 10 000 experts extérieurs au total – 5 700 en 2005 – dont plus de 2 200 étrangers – 1 036 en 2005 – et près de 650 en provenance du secteur industriel – 413 en 2005 ;
- par des comités d'évaluation composés de près de 1 200 membres – 950 en 2005 – dont 179 étrangers – 92 en 2005 – et 200 en provenance du secteur industriel – 171 en 2005.

On notera que 39% des comités d'évaluation des programmes partenariaux sont composés d'industriels.

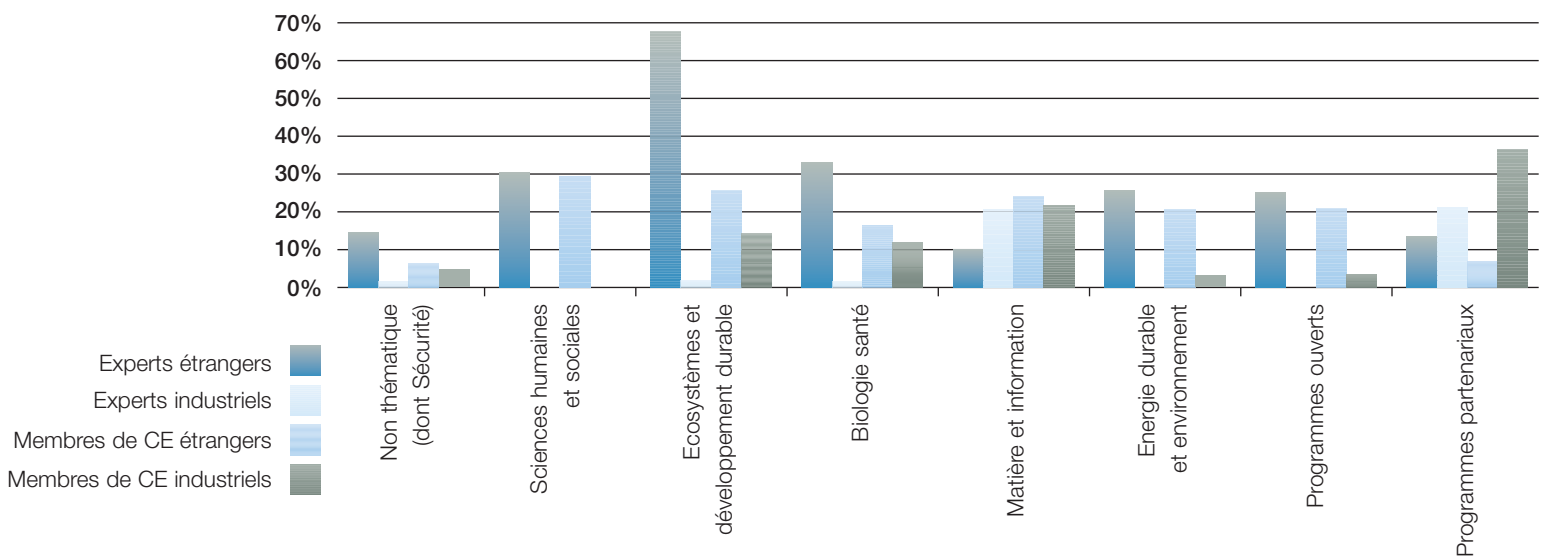
Expertises extérieures réalisées par des personnalités étrangères	22,5 %
Expertises extérieures réalisées par des personnalités en provenance du secteur industriel	6,3 %
Personnalités étrangères dans les comités d'évaluation	15,2 %
Personnalités en provenance du secteur industriel dans les comités d'évaluation	17 %

Comme cela avait été observé en 2005, la participation de personnalités étrangères et de personnalités en provenance du secteur industriel varie selon la nature de l'appel à projets. Les scientifiques étrangers sont proportionnellement plus présents dans la procédure de sélection des projets déposés dans le cadre de programmes ouverts alors que les scientifiques en provenance du secteur privé le sont davantage pour les programmes partenariaux.

Cette répartition se retrouve au niveau des axes thématiques.

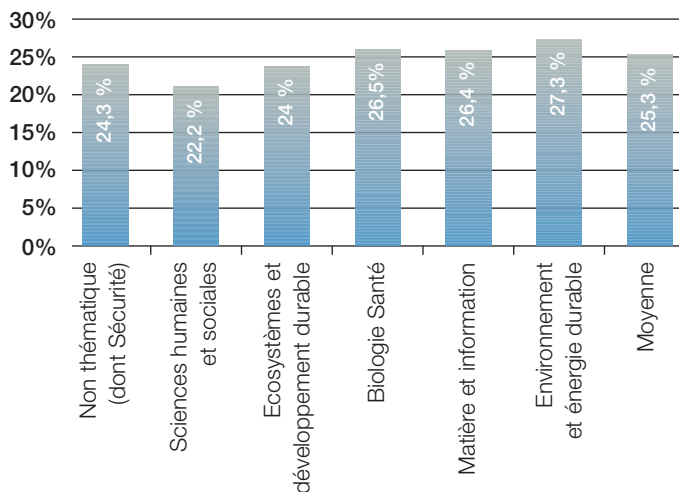
Les axes « Non thématique », « Sciences humaines et sociales », « Ecosystèmes et développement durable » et « Biologie santé », qui comprennent une majorité de programmes ouverts, font davantage appel à des scientifiques étrangers et moins à des scientifiques du secteur industriel que les axes « Matière et information » et « Energie durable et environnement ».

Participation d'étrangers et d'industriels comme experts et membres de Comités d'évaluation Résultats par axe thématique et selon la catégorie de l'appel à projets



A l'issue du processus de sélection, 1 622 projets ont été retenus. Le taux de réussite moyen s'établit à 25,3 % et est globalement stable (en 2005 il s'élevait à 25,7 %). Les taux de réussite par axe thématique varient dans une fourchette comprise entre 22,2 % et 27,3 %. Cet intervalle est donc plus serré que celui observé en 2005, qui était compris entre 19,9 et 29,8 %.

Taux de sélection par axe thématique



Le projet type financé par l'ANR en 2006 dure 35,5 mois, soit 3,5 mois de plus que le projet type 2005. Il rassemble en moyenne 3,1 partenaires et bénéficie d'un financement de 382 603 €. L'aide moyenne par bénéficiaire, qui s'élève à 123 794 €, progresse de 6,5 % entre 2005 et 2006. Cette évolution est le signe de la volonté de l'ANR de concentrer ses financements sur un nombre limité de projets et de partenaires.

Les caractéristiques des projets ouverts et des projets partenariaux diffèrent toutefois, les projets partenariaux rassemblant un plus grand nombre de partenaires et bénéficiant de financements plus élevés.

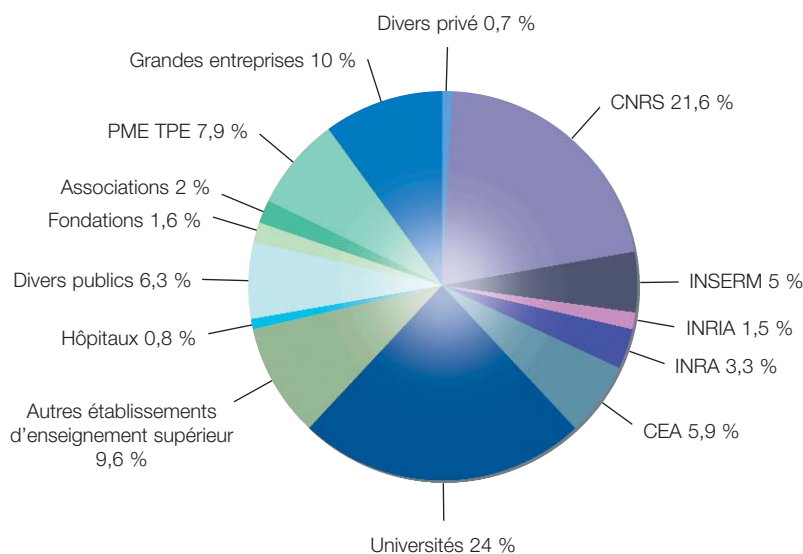
	Non thématique (dont Sécurité)	Sciences humaines et sociales	Ecosystèmes et développement durable	Biologie santé	Matière et information	Energie durable et environnement	Moyenne	Programmes ouverts	Programmes partenariaux
Aide moyenne par projet (€)	275 706	176 186	424 678	312 390	605 738	715 973	382 642	277 734	649 263
Nombre de partenaires par projet	2,3	2	4,6	2,4	4,7	5,1	3,1	2,5	4,6
Durée moyenne du projet (mois)	39,9	37,7	36,6	31,2	34,3	35,4	35,4	36,2	33,3

Les établissements publics de recherche et les établissements d'enseignement supérieur continuent d'être bien représentés dans l'ensemble des bénéficiaires, puisqu'ils obtiennent près de 78 % des financements ANR. La part des cinq principaux organismes de recherche, CNRS, INRA, INSERM, INRIA, CEA, passe de 41,7 % en 2005 à 37,1 % en 2006. Cette diminution est due à une plus grande mobilisation des universités, dont la part des projets financés passe à 23,9 % en 2006 contre 22,1 % en 2005, et des autres établissements d'enseignement supérieur, qui obtiennent quant à eux 9,6 % des financements en 2006 alors qu'ils n'en recevaient que 7,8 % en 2005.

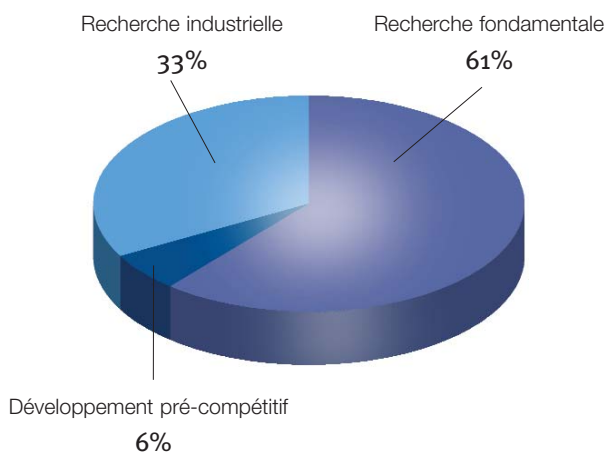
Le nombre de projets impliquant au moins une entreprise progresse, passant de 383 en 2005 à 417 en 2006. Ainsi, sur les 620,6 M€ consacrés aux appels à projets, 111,8 M€, soit 17,9 %, bénéficient à des entreprises, ce qui représente une progression de 18,7 M€ par rapport à 2005. La part des PME diminue cependant, puisqu'elle s'établit à 7,9 % contre 9,7 % en 2005.

Le taux d'aide moyen des entreprises est de 41 % en 2006, en légère progression par rapport à 2005 où il s'élevait à 40,4 %. Conformément à sa politique de soutien aux PME et s'appuyant en cela sur les règles communautaires d'encadrement des aides d'Etat à la recherche et au développement, le taux d'aide moyen ANR des PME, à 46,8 %, est supérieur de près de 10 points à celui des entreprises de plus de 250 salariés, qui s'établit à 37,5 %.

Au total, près de 300 PME ont été soutenues chaque année, avec un fort taux de renouvellement, puisque l'ANR finance, en 2006, 250 PME qui ne bénéficiaient d'aucun financement



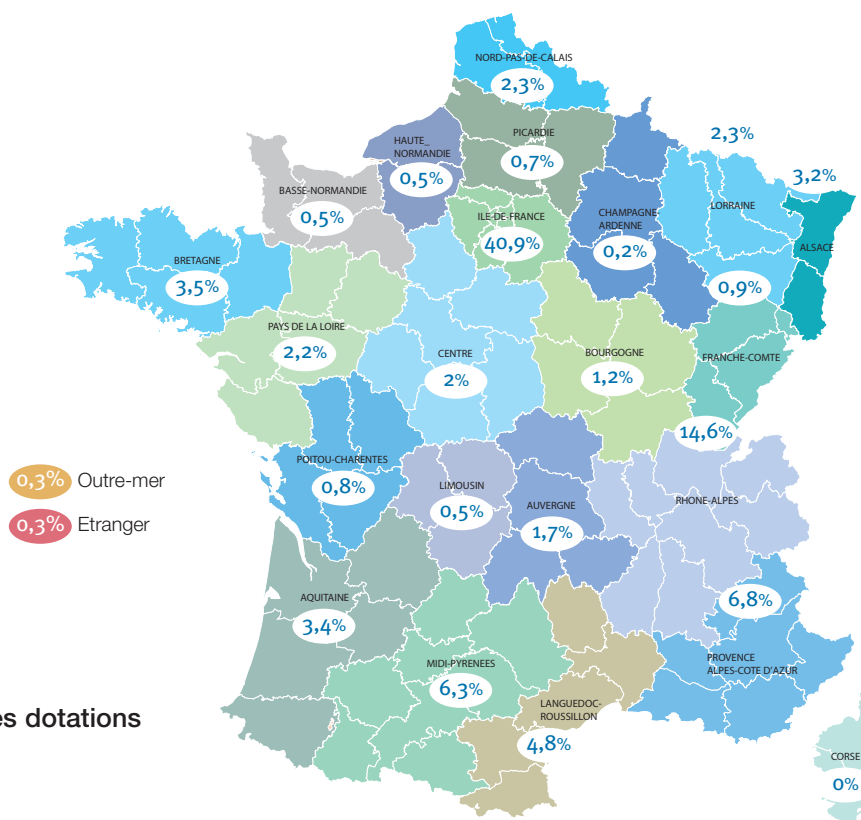
**Appels à projets 2006 :
Répartition des dotations par bénéficiaire**



en 2005. Par ailleurs, 10 % de ces PME reçoivent plus d'un financement du fait de leur participation à plusieurs projets. Il convient également de noter que 18 % sont d'anciennes lauréates du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes au financement duquel l'ANR contribue depuis 2005.

Le soutien renforcé apporté aux acteurs de la recherche privée ne s'est toutefois pas fait au détriment de la recherche fondamentale. La répartition des financements accordés selon la classification de la Commission européenne montre, en effet, que la part des aides soutenant la recherche fondamentale est passée de 54 % en 2005 à 61 % en 2006, ce qui représente une augmentation de 63 M€. La part des financements attribués aux travaux situés plus en aval sur la chaîne de l'innovation apparaît stable pour la recherche industrielle et en diminution pour le développement pré-concurrentiel.

Par ailleurs, la consolidation des financements accordés aux laboratoires publics et aux entreprises fait apparaître une répartition à peu près similaire à celle observée en 2005 entre les grands postes de dépenses. A 51,5 %, en légère progression par rapport aux 50 % constatés en 2005, les dépenses de rémunération continuent de constituer la première destination des financements accordés par l'ANR. Les dépenses liées à la rémunération des personnels contractuels dans les établissements publics de recherche



AAP 2006 :
Répartition géographique des dotations

(hors EPIC) expliquent en partie cette situation. Avec 5 107 hommes/an financés sur crédits ANR, le ratio observé d'un CDD de trois ans par projet reste constant. Les dépenses liées aux équipements représentent 31 % des dépenses globales.

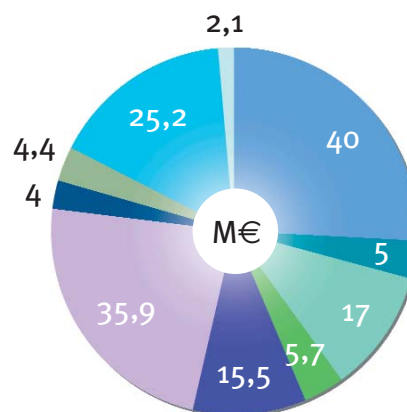
La répartition géographique des financements accordés dans le cadre des appels à projets fait apparaître un effet de concentration similaire à celui observé en 2005 : l'Île de France, avec 40,9 % des financements, arrive devant la région Rhône-Alpes, qui obtient 14,6 % des financements, et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en recueille 6,8 %. A 62,3 %, la part cumulée de ces trois régions est toutefois en recul par rapport à ce qui a été observé en 2005, où cette part atteignait 64,6 %. La quasi-totalité des autres régions, à l'exception de la Bretagne, voient leur part se maintenir ou légèrement progresser. Ce mouvement résulte d'une plus grande mobilisation de la communauté scientifique, au-delà des grands centres de recherche.

11 - LES AUTRES OPÉRATIONS

L'ANR a également consacré, au titre de sa programmation 2006, 154,8 M€ à différentes actions, dont certaines sont menées conjointement avec les services du ministère chargé de la recherche pour ce qui concerne le Concours national de création d'entreprises de technologies innovantes, le programme Eurêka, le dispositif d'organisation mutualisée du transfert de technologies ou les projets du volet « recherche » des contrats de plan Etat-Région.

En parallèle, l'ANR a continué à accorder des compléments de financement pour les projets labellisés par les structures de gouvernance des pôles de compétitivité et à financer les activités de recherche liées au plan Cancer, plus précisément à travers l'Institut National du Cancer et l'Institut Gustave Roussy, de même que le réseau des centrales de micro-nanotechnologies.

Enfin, 2006 a été la première année d'existence du dispositif « Carnot ». Elle a été également marquée par les premiers financements accordés à des actions d'animation, destinées notamment à favoriser les échanges entre acteurs publics et acteurs privés de la recherche ainsi que des réflexions prospectives sur des thématiques futures de recherche.



- Institut National du Cancer
- Institut Gustave Roussy
- Centrales de micronanotechnologies
- Pôles de compétitivité (compléments de financement)
- Concours national de création d'entreprises de technologies innovantes
- Programme Carnot
- Organisation mutualisée du transfert de technologies
- Projets Eurêka
- Action régionale
- Actions d'animation

SCIENCE HUMAINES ET SOCIALES

L'importance de la communauté scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales et sa forte représentation dans le monde universitaire, mais aussi sa dispersion disciplinaire, invitaient l'ANR à prendre des initiatives afin de mobiliser davantage qu'en 2005 cette communauté, tout en suscitant des collaborations plus larges entre les différents champs de la recherche. En 2006, la mise en place d'appels à projets thématiques voulait répondre à ce double objectif. Conçus avec une volonté affirmée de pluridisciplinarité, les trois AAP ont reçu un accueil très favorable de la part de la communauté, puisque près de 338 projets ont été déposés, chiffre avoisinant celui des programmes non thématiques (360).

Les appels à projets thématiques « Sciences humaines et sociales » auront finalement représenté 13,2 M€, soit 2,1 % de l'ensemble des appels à projets de l'ANR, la part de ces disciplines s'élevant à 4,7 % en intégrant les appels à projets non thématiques. Cette part s'élevait à 2,5 % en 2005.

Le département « Sciences humaines et sociales » a lancé en 2006 trois appels à projets :

- Corpus et outils de la recherche en sciences humaines et sociales
- Conflits, guerres, violence
- Apprentissages, connaissances et société

Priorités 2006

Le programme « Conflits, guerres, violence » visait à la compréhension de la dynamique des conflits, quels qu'en soient leur intensité, leur échelle, leur dimension, leur forme, les individus ou les groupes qu'ils mettent en cause. Les projets retenus s'intéressent à la compréhension des situations contemporaines de conflit (dans différentes aires géographiques : Liban, Amérique Latine, Népal, Moyen-Orient), mais aussi plus anciennes (conquête romaine, Croisades tardives) ou ancrées dans la diachronie (Islam/Chrétienté). Les violences ordinaires sont également prises en compte et analysées (caractérisation des violences urbaines, statut de la femme dans les pays du Maghreb...).

L'appel à projets « Apprentissages, connaissances et société » abordait les modes de production des connaissances, les contextes dans lesquels ils s'insèrent et les formes de mobilisation et de valorisation des savoirs. Le programme a mobilisé plus particulièrement les chercheurs en psychologie, en sciences du langage et en sciences de l'éducation. Des projets ont notamment été retenus sur les thèmes du mode de production des connaissances, de l'acquisition du langage, des apprentissages scolaires, de la variabilité du

développement des compétences selon les contextes, ou encore du rôle de l'éducation dans la cohésion sociale.

Le programme « Corpus et outils de la recherche en sciences humaines et sociales » visait au financement de projets de recherche qui nécessitent la mise en place, la valorisation, l'enrichissement, la diffusion de corpus, ainsi que l'amélioration des outils et des procédures d'analyse. Des recherches impliquant la constitution et l'exploitation de données sociales et démographiques ont notamment été retenues. Dans le secteur des sciences du langage, la priorité a été donnée aux recherches concernant la constitution de corpus oraux, (langues afro-asiatiques, langues menacées des minorités d'Amérique Latine et d'Afrique). Enfin, l'utilisation des nouvelles technologies informatiques ouvre de nouvelles perspectives pour la recherche historique (corpus des lettres des papes d'Avignon, corpus législatif romain).

De manière générale, il apparaît que les universités se sont fortement mobilisées. On constate un élargissement de la palette des établissements qui ont répondu aux appels à projets : 72 universités ont présenté au moins un projet. Parmi elles, les équipes provinciales sont nettement majoritaires (39/55) et leur taux de réussite est pratiquement équivalent à celui des équipes universitaires parisiennes. Ces résultats confirment le maillage du territoire dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales.

La répartition disciplinaire est évidemment à corriger ou à nuancer en fonction des appels à projets. Les « vieilles disciplines » des humanités, littérature et philosophie, demeurent globalement en retrait ; dans ce secteur, seule l'histoire associée à l'archéologie est renforcée puisque ces deux champs disciplinaires réunissent plus de 20 % des projets financés. En revanche, la part des sciences cognitives, de l'économie et de la géographie, de la sociologie et des sciences politiques, mais aussi de disciplines moins bien représentées dans l'enseignement universitaire, mais mieux affichées au CNRS, comme l'ethnologie ou l'anthropologie, est importante et significative des potentiels de recherche dans ces domaines.

ÉCOSYSTÈMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le département « Ecosystèmes et développement durable » a reconduit en 2006 les six appels à projets déjà en place en 2005, centrés sur les modes d'exploitation des ressources végétales et animales ainsi que sur la génomique, tout en s'ouvrant aux partenariats internationaux avec sa participation à l'ERA-NET « Plant Genomics ». Ces appels à projets ont mobilisé 50,5 M€ d'autorisations d'engagement accordées par l'ANR en 2006, soit 8,1 % des sommes consacrées aux appels à projets 2006.

Les sept appels à projets 2006 du département « Ecosystèmes et développement durable » sont :

- Agriculture et développement durable
- Biodiversité
- OGM
- Génomique végétale
- ERA-NET Plant Genomics
- Génomique animale
- Programme national de recherche en alimentation

Priorités 2006

Les priorités en terme de thématiques des programmes de recherche de 2006 sont restées les mêmes qu'en 2005 : l'exploitation des ressources naturelles et la gestion soutenable des écosystèmes d'une part, les recherches sur la génomique dans un but d'accroître les connaissances et d'en tirer des applications d'autre part.

En 2006, la deuxième édition du programme fédérateur « Agriculture et développement durable »² mettait l'accent sur l'interdisciplinarité car les appels à projets incitaient à s'inscrire dans deux grands thèmes : la contribution possible de l'agriculture au développement durable, et les recherches sur le développement durable lui-même et son expression dans le domaine de l'agriculture. Il s'agissait de la dernière édition de ce programme prévu initialement pour deux années.

Fondé sur la Stratégie Nationale de Recherche sur la Biodiversité, le programme « Biodiversité » a pour sa part mis plus particulièrement l'accent sur les travaux de recherche portant sur la gestion et la dynamique des écosystèmes naturels et anthropisés.

La deuxième édition du « Programme national de recherche en alimentation et nutrition humaine » a privilégié des thèmes peu abordés en 2005 et

² cofinancé par l'INRA, le CIRAD, l'ADEME et le CEMAGREF

pouvant favoriser une meilleure implication des sciences humaines et sociales dans des projets à dominante biotechnique.

Pour ce qui concerne la génomique, trois programmes étaient consacrés à ce thème en 2006 : un programme sur la génomique animale et deux sur la génomique végétale, sous la forme d'appels à projets nationaux (génomique végétale et animale) et d'un appel à projets transnational (en génomique végétale). Ces trois programmes étaient ouverts au partenariat public-privé.

Le « programme de recherche sur les OGM » qui, en 2005, était restreint aux organismes végétaux, a encouragé, dans sa deuxième édition, les travaux de recherche sur les animaux. Par ailleurs, une ouverture plus explicite aux partenaires privés a également été favorisée.

Certains des thèmes abordés par les programmes du département « Ecosystèmes et développement durable » sont très transversaux et peuvent avoir des liens avec d'autres programmes de l'ANR en particulier dans le domaine de l'environnement et de la santé. Le département est donc en interaction avec les autres départements.

Comme en 2005, la majorité des projets financés en 2006 porte sur la recherche fondamentale, toutefois des efforts en termes de recherche finalisée sont importants, notamment pour des programmes ouverts au partenariat public-privé. Le nombre total de partenaires privés est en augmentation par rapport à l'année précédente.

Le taux de sélection global du département est passé de 20 % en 2005 à 24 % en 2006. Cette évolution est due essentiellement au fait qu'en 2005, pour certains programmes, étaient comptabilisés parmi les projets déposés, des projets déposés au Fonds de la recherche et de la technologie en 2004. Les écarts entre les taux de sélection des différents programmes du département sont, en outre, moins importants cette année.

ÉNERGIE DURABLE ET ENVIRONNEMENT

L'année 2006 a été fortement marquée par les débats scientifiques et médiatiques autour du réchauffement climatique, de son impact potentiel et de la raréfaction des énergies fossiles. Ces problématiques vont entraîner à terme des modifications fondamentales sur les modes de production et de consommation énergétiques de nos sociétés. Pour la recherche, il s'agit d'inventer et de développer de nouveaux modes de production industrielle et d'organisation urbaine permettant de modifier nos sources d'énergie et de diminuer significativement les émissions de polluants et notamment de gaz à effet de serre. Les appels à projets du département « Energie durable et environnement » s'articulent autour de cette problématique et s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'engagements de la France au niveau européen et international dans le domaine de l'énergie et du développement durable. L'ANR a mobilisé dans le cadre de ce département 111,7 M€ d'autorisations d'engagement, soit 18 % du budget consacré aux appels à projets 2006.

Le département « Energie durable et environnement » a lancé onze appels à projets en 2006 :

- Programme énergie dans le bâtiment
- Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres ; volet « véhicule propre et économe »
- Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres ; volet « transports intelligents »
- Programme national de recherche sur les bioénergies
- Programme captage et stockage du CO₂
- Programme génie civil et urbain
- Programme écotechnologies et développement durable
- Plan d'action national sur l'hydrogène et les piles à combustible (PAN-H)
- Programme catastrophes telluriques et tsunamis
- Programme solaire photovoltaïque

Programme vulnérabilités : milieux et climats

Priorités 2006

L'ANR a ouvert, dès sa création, un vaste champ de recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie et de l'environnement. Les programmes suivis par ce département, s'articulent autour de trois priorités :

- le développement de procédés énergétiques alternatifs aux énergies fossiles,
- la sobriété énergétique en matière d'équipements, de transports et d'aménagements,
- la réduction des émissions polluantes et l'évaluation des vulnérabilités environnementales.

Comme en 2005, le financement de la R&D sur les procédés énergétiques alternatifs s'est focalisé sur trois filières : l'hydrogène, les bioénergies et le photovoltaïque :

- le programme « PAN-H » a été conçu avec un objectif de développement d'une filière française de l'hydrogène, principalement pour des applications automobiles. Les projets sélectionnés portent notamment sur l'amélioration des performances des piles à combustible ou sur des innovations en matière de technologies de production d'hydrogène. On constate un léger tassement de l'offre scientifique en 2006 sur ce grand programme doté de près de 29 M€ ;
- le Programme national de recherche sur les bioénergies, en appui au plan national « biocarburants », est axé sur le traitement physico-chimique ou biologique des biocarburants dits de deuxième génération. Le programme s'est également ouvert en 2006 à la valorisation énergétique des biodéchets. Le programme a fait l'objet d'une forte augmentation de l'offre scientifique et du montant total des aides demandées (+ 40 %) ;
- le programme « Solaire photovoltaïque » accompagne le redéploiement d'une filière française du photovoltaïque. L'édition 2006 a ciblé sa priorité vers la réduction des coûts de production des cellules et l'intégration au bâtiment. Une place plus importante qu'en 2005 a été accordée aux développements des projets en rupture et aux systèmes.

La seconde priorité a été renforcée, en 2006, par le lancement du nouvel appel à projets autour du volet « véhicule propre et économe » du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT). Il est venu s'ajouter à l'autre volet du PREDIT, au Programme énergie dans le bâtiment et au Programme génie civil et urbain :

- l'appel « Véhicules propres et économes » porte ainsi sur les innovations en matière de motorisation thermique ou hybride. Quinze projets ont été financés avec une part prépondérante de financement vers les entreprises (70 %). Parmi les projets retenus, 90 % sont issus de pôles de compétitivité ;
- le deuxième volet du Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres financé par l'ANR porte sur le développement de technologies de l'information et de la communication dans les filières de transport. L'appel « Transports Intelligents » a permis de financer de nombreux projets sur la sécurité des différents modes de transport, y compris la sécurité ferroviaire ;
- l'appel 2006 du Programme énergie dans le bâtiment (PREBAT) : le Programme énergie dans le bâtiment co-financé avec l'ADEME s'est, pour sa part, focalisé sur les briques technologiques pour le bâtiment (enveloppe,

structure, équipements, isolation). On observe une forte demande sur les équipements énergétiques. Les projets directement financés par l'ANR portent notamment sur l'enveloppe ou la structure des bâtiments et sur les outils de simulation.

- L'appel à projets du programme « Génie civil et urbain » portait principalement sur les technologies d'ingénierie, et les approches de développement durable en génie civil. Avec dix projets financés – dont neuf labellisés par des pôles de compétitivité – sur 49 déposés, il a fait l'objet d'une grande sélectivité.

La troisième priorité a été mise en œuvre avec la reconduction de trois programmes initiés en 2006 sur les éco-technologies, le CO₂ et les catastrophes telluriques, et le lancement d'un appel à projets sur la vulnérabilité des milieux et climats :

- concernant le programme « Captage et Stockage du CO₂ », un important effort de mobilisation de la communauté nationale a été mené suite aux résultats de l'appel à projets 2005. L'appel 2006 a connu un réel succès avec une augmentation de 60 % des demandes d'aides, notamment sur les technologies de capture du CO₂. Les projets retenus sont axés principalement sur les technologies de capture et trois sur le stockage souterrain ;
- les éco-technologies ont pour leur part fait l'objet d'une importante offre scientifique. On note un renforcement sensible des propositions vers le développement de procédés industriels « propres » avec une réduction des émissions polluantes à la source, par rapport aux approches technologiques plus classiques de traitement des émissions polluantes (eau, air et sol) ;
- le programme « Vulnérabilité : milieux et climats » porte sur l'évaluation de la vulnérabilité des systèmes naturels ou anthropisés face au changement global en intégrant notamment les impacts du changement climatique. Les forçages climatiques et anthropiques sont pris en compte par le programme avec toutefois près de la moitié des projets portant sur la vulnérabilité des systèmes face au changement climatique ;
- le programme « Catastrophes telluriques et tsunamis » vise enfin à développer des recherches fondamentales sur les phénomènes à l'origine des grandes catastrophes telluriques : séismes, volcans, tsunamis, instabilités gravitaires. Les projets financés portent essentiellement sur les grandes zones sismiques mondiales (zone méditerranéenne, arc des Antilles, Pakistan et Inde). Les résultats de l'appel à projets montrent une forte prédominance de sujets portant sur l'étude des séismes.

Au niveau global, on dénombre 572 dossiers déposés et 156 projets sélectionnés et financés. Le taux de succès moyen est donc de 27,3 %. On constate un renforcement significatif de la mobilisation des équipes scientifiques sur le secteur « Energie durable et environnement » par rapport à 2005, avec une augmentation de la demande globale d'aides de 26 % et une croissance du nombre de projets déposés (+ 17 %), notamment dans les bioénergies (+ 38 %), et les technologies de capture et stockage du CO₂ (+ 71 %).

Par ailleurs, le département « Energie durable et environnement » affiche une orientation forte vers la recherche en partenariat public-privé avec près de 90 % des aides vers ce type de programmes. On dénombre près de 800 équipes de recherche bénéficiaires des aides, dont 239 entreprises. La part de financement destinée aux entreprises s'élève ainsi à 31 % en 2006. Enfin, environ 41 % des projets financés à travers les appels à projets du département sont labellisés par des pôles de compétitivité, notamment les programmes dédiés aux transports, au génie civil et à l'énergie.

BIOLOGIE SANTÉ

Le département « Biologie santé » a connu les plus fortes évolutions entre 2005 et 2006. Les appels à projets 2006 se sont ainsi inscrits dans une quadruple ouverture :

- vers un éventail plus large de pathologies chroniques mais également de maladies émergentes ;
- vers les recherches pluridisciplinaires aux interfaces de la physique, de la chimie, de la biologie et de la médecine avec le programme « physique et chimie du vivant » et aux interfaces des sciences expérimentales (biologiques et médicales) et théoriques (mathématiques, physiques et bioinformatiques) avec le programme « Biologie systémique » ;
- vers l'amélioration de démarches Qualité dans les infrastructures de recherche avec le programme « collection d'échantillons biologiques pour la santé » ;
- vers l'international, avec la participation aux ERA-NETs « Eurotransbio » et « Pathogenomics ».

Ces développements qui se sont traduits par une augmentation significative du nombre de projets déposés (1 504 en 2006 contre 1 251 en 2005) ont été accompagnés d'un effort budgétaire important, puisque, avec 124,5 M€, le département « Biologie santé » a vu ses autorisations d'engagements progresser de 22 M€ par rapport à 2005.

En 2006, le département « Biologie Santé » a lancé treize appels à projets :

- Physiopathologie des maladies humaines
- Programme national de recherche sur les maladies rares
- Neurosciences, neurologie et psychiatrie
- Microbiologie, immunologie et maladies émergentes
- ERA-NET Pathogenomics
- Santé environnement, santé travail
- Biologie systémique
- Physique et chimie du vivant
- Collection d'échantillons biologiques pour la santé
- Emergence et maturation de projets de biotechnologie à fort potentiel de valorisation
- Recherche et innovation en biotechnologie
- ERA-NET Eurotransbio
- Technologies pour la santé

Priorités 2006

Les treize appels à projets se répartissent en deux grandes catégories :

- neuf sont axés sur la recherche fondamentale, soit purement biologique ou médicale, soit aux interfaces avec d'autres domaines ;
- les quatre autres ont pour objet principal l'innovation technologique avec soit une aide à l'émergence de projets de biotechnologie à fort potentiel de valorisation dans les laboratoires publics, soit une incitation au transfert de connaissances et de savoir-faire entre laboratoires publics et équipes du secteur privé concernées à travers les développements technologiques et les nouvelles applications dans les domaines des biotechnologies et des technologies pour la santé.

Concernant la première catégorie, il convient tout d'abord de constater que la transformation du programme 2005 « Cœur, diabète, obésité » en appel à projets 2006 « Physiopathologie des maladies humaines » a eu pour conséquence une augmentation des thèmes abordés et du nombre de projets déposés. Parmi les projets financés, on note néanmoins une majorité de projets concernant toujours la cardiologie, l'obésité et le diabète mais également des projets dans les domaines de la gastroentérologie, la rhumatologie, et les pathologies pulmonaires et rénales.

De même, l'ouverture du programme 2005 « microbiologie, immunologie » aux maladies émergentes en 2006 permet de couvrir de manière très large le domaine concerné. Le quart des projets sélectionnés concerne ainsi les maladies émergentes, dont la grippe aviaire et le chikungunya. Ce programme a, par ailleurs, été renforcé par la participation de l'ANR à l'ERA-NET

« Pathogenomics ». Cet appel, ciblé sur l'étude à l'échelle du génome des pathogènes (bactériens et fongiques) de l'homme rassemblait huit pays et a été un fort succès pour la communauté française des microbiologistes puisque chacun des douze projets retenus associe une ou plusieurs équipes françaises.

Les appels à projets « Maladies rares », « Neurosciences, neurologie, psychiatrie » et « Santé-environnement, santé-travail » se sont, quant à eux, situés dans la continuité de la programmation 2005. Le premier, mis en œuvre en partenariat avec l'Association Française contre les Myopathies et la Direction Générale de la Santé, a permis de financer des projets concernant la mise en place de réseaux de recherche et des « projets innovants d'après gène ». Les projets sélectionnés dans le cadre du deuxième appel couvrent l'ensemble des thématiques de ce vaste champ de recherche sur le système nerveux et les maladies qui l'affectent. Le troisième constitue la deuxième édition d'un programme interdisciplinaire associant chimie, biologie, sciences environnementales, santé, sciences humaines et sociales. Parmi les projets sélectionnés, on retrouve les thèmes des maladies émergentes et réémergentes, le rôle des déterminants environnementaux (métaux, nanoparticules,...) et des impacts environnementaux sur la santé (allergies, troubles cardiaques, cancer,...), l'épidémiologie des expositions professionnelles et les aspects sociaux-économiques de la silicose et de la pénibilité du travail pour les personnes âgées.

L'année 2006 a vu également le lancement de deux nouveaux programmes pluridisciplinaires axés sur la recherche fondamentale :

- Le programme « Biologie systémique » a pour objectif de faire un état des lieux de la communauté française active dans le domaine de la modélisation et de la simulation des phénomènes biologiques. La faiblesse du nombre et parfois de la maturation des projets déposés, suggère que la communauté susceptible de s'intéresser à ce domaine émergent est encore en gestation et qu'un effort important de mobilisation reste nécessaire en particulier auprès des communautés de théoriciens mathématiciens, physiciens et informaticiens.
- Le programme « Physique et chimie du vivant » soutient pour sa part des projets à l'interface de l'exploration du vivant où se retrouvent physiciens, chimistes, biologistes et médecins. Avec 184 projets déposés, « Physique et chimie du vivant » est devenu, dès sa première année, un des plus importants programmes thématiques en nombre de projets soumis.
- Le programme « Collection d'échantillons biologiques pour la santé » constitue un programme en marge des appels à projets thématiques de l'Agence puisqu'il finance la démarche qualité des centres de ressources biologiques afin qu'ils soient valorisés dans des projets académiques et dans des partenariats avec les industriels au niveau français et européen. Ce programme inclut la mise en place d'un référentiel qualité sous forme d'une norme Afnor et ISO.

Concernant les programmes orientés vers l'innovation technologique, l'appel à projets « Emergence et maturation » a été reconduit. Il s'agit d'un programme purement académique dont le but est de financer dans le laboratoire d'origine, la preuve de concept démontrant l'applicabilité industrielle d'une découverte afin qu'elle puisse aboutir à une valorisation dans les meilleures conditions possibles. Les projets retenus concernent majoritairement les applications thérapeutiques et le diagnostic en santé humaine d'une part, l'instrumentation et les technologies pour la recherche d'autre part.

Le renouvellement de l'appel à projets « Recherche et innovation en biotechnologie » a été accompagné par le lancement de l'ERA-NET Eurotransbio. Ces deux programmes partenariaux concernent les biotechnologies des domaines de la santé, de l'agronomie et de l'environnement. Malgré une baisse du nombre de dossiers soumis par rapport à 2005, RIB reste un programme qui accueille des projets de partenariat public/privé de haut niveau. Le programme transnational Eurotransbio a eu pour sa première édition un très fort succès auprès des six pays partenaires de l'ERA-NET et tout particulièrement auprès des français puisque 46 projets déposés comportent au moins un partenaire français et in fine 22 entreprises françaises partenaires ont été financées.

Enfin, l'appel à projets « Technologies pour la Santé » représente l'édition 2006 des appels à projets des années précédentes lancés par le réseau national des technologies pour la santé. Il a pour objectif de promouvoir le développement de technologies innovantes ayant un fort potentiel de valorisation et un impact important en termes de santé et de traitement des handicaps.

Les résultats consolidés obtenus sur l'ensemble des appels à projets du département « Biologie santé » montrent une très forte implication de la communauté scientifique avec 1 534 projets et une augmentation par rapport à 2005 due principalement aux nouveaux programmes ouverts en 2006. Le nombre de projets déposés dans les programmes déjà existants en 2005 est généralement stable, démontrant que la communauté scientifique de chaque thématique n'est pas encore épuisée après deux années d'appel à projets.

Le taux de succès moyen s'établit à 25,8 %, le taux anormalement bas de 15,8 % obtenu dans l'appel à projets PCV s'explique quant à lui par le nombre élevé et inattendu de projets déposés (184) au cours de cette première année d'ouverture. Finalement, seulement 14,7 % des aides sont allouées à des partenaires du secteur privé (essentiellement des PME), majoritairement dans les programmes dits « partenariaux » : « Recherche et innovation en biotechnologies » et « Technologies pour la santé ». Ce faible pourcentage comparativement à celui de 18 % obtenu sur l'ensemble des programmes

de l'ANR s'explique par la diminution de projets déposés à « Recherche et innovation en biotechnologie » et par l'augmentation d'appels à projets à visées plus fondamentales.

Au delà de la mise en place et du financement de ses appels à projets, l'ANR a participé, dans le secteur biologie santé au financement des programmes de recherche de l'Institut National du Cancer à hauteur de 40 M€ et a apporté un soutien de 5 M€ pour les travaux de recherche de l'Institut Gustave Roussy.

MATIÈRE ET INFORMATION

L'ANR soutient des secteurs tels que les technologies de l'information et de la communication, les matériaux et les nanotechnologies, secteurs pour lesquels la recherche a une forte valeur ajoutée et impactera directement les innovations de demain. Un trait commun aux secteurs concernés est qu'ils peuvent diffuser dans de nombreuses branches d'activité. Les enjeux pour demain sont la compétitivité de l'industrie nationale et européenne, mais également des biens immatériels tels la santé, le développement durable, l'accès à la culture. Pour ces raisons, ce domaine est une priorité de l'Agence, les appels à projets correspondant mobilisant 146,5 M€, soit 23,6 % des appels à projets 2006 de l'ANR.

Le département « Matière et Information » a lancé dix appels à projets et une action de soutien aux infrastructures :

- Audiovisuel et multimédia
- Technologies logicielles
- Télécommunications
- Masses de données et connaissances ambiantes
- Calcul intensif et simulation
- Architectures du futur
- Systèmes interactifs et robotique
- Programme national en nanosciences et nanotechnologies
- ERA-NET Nanosci-ERA
- Matériaux et procédés
- Recherche technologique de base (soutien aux grandes centrales de nanotechnologie)

Priorités 2006

Les programmes du département « Matière et information » peuvent être regroupés en deux secteurs : les technologies de l'information et de la communication d'une part, l'ensemble matériaux - nanotechnologies d'autre part.

Dans le premier secteur, trois appels à projets visent tout d'abord à promouvoir la recherche partenariale sur les grands secteurs d'activité que sont l'audio-visuel et le multimédia, les télécommunications, et les technologies logicielles. Il peut s'agir de projets de recherche mais aussi de plates-formes, montages fédérant les ressources et les objectifs d'acteurs académiques et industriels développant des outils communs correspondant à un nœud technologique. Le contenu des appels est élaboré en lien avec les réseaux de recherche et d'innovation (RIAM, RNRT, RNTL). Cet ensemble d'appels à projets a reçu 223 projets qui ont mobilisé près de 1 200 partenaires. Il a été marqué par l'arrivée de nouveaux acteurs des secteurs des assurances, de la grande distribution, de l'automobile, de l'énergie et du décisionnel. Pour ces appels, 51,7 % des fonds ont été alloués au secteur privé.

Deux appels à projets ciblent pour leur part des projets plus académiques, 90 % des fonds allant au secteur public. Le premier traite de la gestion des grandes masses de données (fouille, visualisation, traitement). Le deuxième vise à développer l'utilisation du calcul intensif au niveau national. Il a reçu de nombreuses propositions portant sur les grands défis applicatifs et sur les méthodes et applications de la simulation numérique, en ligne avec l'effort entrepris en 2005 pour reconstituer une compétence nationale sur ces enjeux importants. Certains de ces projets concernent par exemple la turbulence, les matériaux, la biologie. A noter également que plusieurs propositions utilisent le *Earth Simulator* japonais ou le *Blue Gene* d'IBM, en complément de la grille nationale Grid'5000.

Deux nouveaux appels à projets visent à renforcer la Recherche et Développement dans deux secteurs, la conception des circuits intégrés de demain d'une part, la robotique d'autre part, secteurs qui sont porteurs aussi bien de nouvelles questions pour les chercheurs que de développements industriels. L'appel « systèmes interactifs et robotique » a reçu 43 projets soumis dont une bonne participation des PME. Les projets couvrent une large gamme de préoccupations allant de sujets prospectifs (robot aquatique simulant une anguille) à des projets industriels visant à gagner un ordre de grandeur dans la cadence de machines « pick and place ». La part du secteur privé dans cet appel s'élève à 25 %.

Il faut noter que la recherche partenariale joue un grand rôle dans l'ensemble du secteur des technologies de l'information et de la communication. C'est ainsi que plus de 42 % des fonds sont alloués au secteur privé dont 17 % à des petites et moyennes entreprises.

Le deuxième grand axe de programmation est celui qui comprend les matériaux et les nanotechnologies.

Le programme « Matériaux et procédés » consacré à des projets de recherche partenariale visant au développement de nouveaux matériaux a connu un vif succès, avec une progression proche de 20 % des projets soumis par rapport à 2005. Près de 33 % des financements accordés bénéficient à l'industrie.

L'appel du Programme National nanosciences et nanotechnologies, réalisé en concertation avec le réseau de recherche et d'innovation R3N, vise à soutenir la recherche et le développement dans le domaine des nanosciences et des nanotechnologies. Il répond à une double préoccupation, tout d'abord favoriser la recherche amont ciblée sur certains sujets porteurs en profitant de la fertilisation croisée entre disciplines qu'offre l'approche « nano ». Il vise par ailleurs à susciter les rapprochements entre les communautés académique et industrielle en mêlant recherche ouverte et partenariale en un seul appel. La participation industrielle reste modérée, 15 % des financements étant alloués aux industriels. L'appel PNANO est complété par d'autres appels à projets de l'ANR comme le programme « Blanc » qui est situé en amont, le programme « Santé environnement santé travail » qui traite des aspects toxicologie, et de divers appels de recherche finalisée qui peuvent mettre en œuvre des nanotechnologies (matériaux, énergie, santé). Les nanosciences constituent une activité fortement internationale et l'ANR s'est également fortement impliquée dans l'ERA-NET Nanosciera. Il s'agit d'un appel à projets « amont », lancé à l'échelle européenne.

Enfin, l'action « recherche technologique de base » vise pour sa part à donner les moyens d'investir à un ensemble de sept grandes centrales de nanotechnologies que l'on peut considérer comme un grand instrument virtuel. Ce soutien, représentant 18 M€ en 2006, est plus que jamais nécessaire, car les mutations entraînées par la « saturation » prévisible de la loi de Moore vont conduire à une situation où, plus que jamais, la compétitivité des équipes académiques et industrielles reposera sur leur capacité à innover sur un ensemble d'installations performantes.

NON THÉMATIQUE

Dans la continuité de l'année 2005, l'ANR a réservé une place majeure aux projets de recherche non thématiques dans sa programmation 2006. Avec 173,97 M€ d'autorisations d'engagement (incluant les deux programmes « Sécurité »), soit 28,03 % du budget consacré aux appels à projets 2006, le département Non thématique est resté en tête de tous les départements de l'ANR pour les moyens alloués.

Outre la mise en avant d'un axe transversal autour des questions de sécurité, l'ANR a plus particulièrement mis l'accent sur les appels à projets « Chaires d'excellence » et « Blanc », avec l'objectif de reconnaître l'excellence et d'encourager les démarches novatrices ou interdisciplinaires, alors que le programme « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs », davantage destiné à favoriser la prise de responsabilités, voyait le nombre de dossiers déposés diminuer.

Le département « Non thématique » a reconduit en 2006 ses trois appels à projets :

- Programme Blanc
- Programme Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs
- Programme Chaires d'Excellence

Priorités 2006

Ces trois appels à projets s'inscrivent tout particulièrement dans une logique de soutien à la recherche fondamentale. L'année 2006 a été marquée par une augmentation de 36 % du nombre de projets déposés au programme « Blanc ». Ce programme donne une impulsion significative à des projets ambitieux qui se positionnent favorablement dans la compétition internationale, quelle que soit la discipline. La sélection des projets se fonde uniquement sur l'excellence.

Pour le programme « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs », le nombre de dossiers soumis à l'évaluation par l'ANR a diminué en revanche de 16 %. En 2005, l'ANR avait en partie absorbé une partie des demandes non satisfaites les années précédentes à l'action gérée par le ministère chargé de la recherche avec un budget quatre fois moins élevé. Ce programme soutient des jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs âgés de moins de 39 ans, en favorisant leur prise de responsabilités et en leur permettant de développer de façon autonome une thématique propre.

La procédure d'évaluation de ces deux programmes s'est appuyée sur un même comité d'évaluation réparti en neuf comités disciplinaires, composés

de scientifiques internationalement reconnus. Un tiers des projets fortement interdisciplinaires ont été évalués par deux comités.

Enfin, l'ANR a poursuivi le programme « Chaires d'excellence » dont l'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire national pour des scientifiques de haut niveau, qu'ils soient étrangers ou français expatriés depuis plusieurs années, en offrant un financement important sur trois ans, ciblé sur un projet de recherche. Ce financement est passé de 250 000 € en 2005 à 400 000 € pour les chaires « junior » et de 500 000 € à 800 000 € pour les chaires « senior », soit, dans les deux cas, une augmentation très significative de 60 % devant permettre de couvrir l'ensemble des coûts liés à l'installation d'une équipe.

Programme blanc				
Répartition des projets par conseils scientifiques et disciplinaires	Nombre de projets déposés	Nombre de projets retenus	Autorisations d'engagement en M€	% Succès Moyen
Sciences et technologies de l'information et de la communication	129	29	8,75	22,5%
Sciences pour l'ingénieur	136	37	15,08	22,7%
Chimie	231	55	19,27	23,8%
Physique	182	50	17,07	27,4%
Mathématiques et interactions	73	22	4,29	30,1%
Sciences de l'univers et géo-environnement	155	40	14,32	25,8%
Sciences agronomiques et écologiques	122	30	9,20	24,6%
Biologie santé	372	94	29,62	25,3%
Sciences humaines et sociales	247	65	12,19	26,3%
Total	1 674	422	129,79	25,2%

L'augmentation très significative du nombre de projets déposés (1 249 en 2005, 1 674 en 2006) est particulièrement notable en chimie, en sciences de l'univers et géo-environnement, en sciences humaines et sociales. Un tassement des propositions est observé dans le domaine biologie-santé et s'explique par l'existence de différents programmes fondamentaux thématiques au sein de l'Agence pour ce domaine. Le taux de sélection du programme « Blanc » a été d'environ 25 % variant de 22,5 % en STIC à 30 % en mathématiques.

Sur les 422 projets blancs retenus en 2006, 30% sont des projets interdisciplinaires ; par ailleurs, 290 (soit 69%) ont des partenaires travaillant au moins dans deux établissements ou dans deux organismes différents.

Pour chaque discipline de base, on distingue certaines thématiques pour lesquelles le nombre de projets retenus est en forte progression par rapport à 2005 :

- Sciences et techniques de l'information et de la communication : les mathématiques discrètes et informatique, la nanophotonique
- Sciences pour l'ingénieur : la bioingénierie
- Chimie : les cibles et les médicaments
- Physique : les lasers et l'optique, la physique nucléaire
- Sciences de l'univers : la modélisation et la simulation numérique
- Écologie : agronomie : l'écologie, la biologie moléculaire des plantes, l'évolution
- Biologie santé : le génome, les neurosciences, le cancer
- SHS : l'économie, l'anthropologie, l'archéologie.

Programme jeunes chercheuses et jeunes chercheurs				
Répartition des projets par conseils scientifiques et disciplinaires	Nombre de projets déposés	Nombre de projets retenus	Autorisations d'engagement en M€	% Succès Moyen
Sciences et technologies de l'information et de la communication	74	15	1,87	20,3%
Sciences pour l'ingénieur	54	11	1,43	20,4%
Chimie	132	22	3,19	16,7%
Physique	73	13	1,56	17,8%
Mathématiques et interactions	35	10	0,72	28,6%
Sciences de l'univers et géo-environnement	73	15	1,68	20,6%
Sciences agronomiques et écologiques	64	12	1,56	18,8%
Biologie santé	173	33	4,32	19,1%
Sciences humaines et sociales	114	32	2,89	28,1%
Total	792	163	19,46	20,6%

Le taux de sélection de 20,6 % peut varier suivant les disciplines et l'originalité des projets déposés, de 17 % en chimie à 28 % en mathématiques et sciences humaines et sociales. Le taux de financement a été limité à 150 000 € sur trois ans, dans le souci d'allouer des sommes compatibles avec celles que les laboratoires se voient octroyer pour d'autres projets ANR.

Avec un taux de succès de 32 %, l'appel à projets « chaires d'excellence » a permis l'attribution de quatorze chaires à des scientifiques français et étrangers accueillis dans des établissements publics de recherche. Le projet est porté par un établissement qui accueille le scientifique sur un emploi

temporaire ou permanent et la rémunération du chercheur doit donc être assurée indépendamment des moyens attribués par l'ANR. Ceci semble une difficulté sur laquelle l'ANR doit réfléchir pour l'orientation de ce programme dans les années futures.

Comme le montre le tableau des « indicateurs » ci-dessous, les dossiers déposés portaient principalement sur des projets de recherche fondamentale. Un nombre faible d'entre eux associaient des entreprises partenaires dans le cadre du programme Blanc.

Principaux indicateurs				
Programmes	Blanc	« Jeunes chercheuses Jeunes chercheurs »	« Chaires d'excellence »	Total
Nombre de projets présentés	1 674	792	43	2 509
Nombre de projets financés	422	163	14	599
% financés / présentés	25,2%	20,6%	32,6%	23,9%
Montant des financements accordés	129 791 400 €	19 462 884 €	7 177 199 €	156 431 483 €
- pour la recherche fondamentale	129 791 400 €	19 462 884 €	7 177 199 €	156 431 483 €
% accordé à la recherche publique	98,7%	99,7%	100%	98,9%
% accordé aux entreprises /total	1,3%	0,3%	0%	1,1%
Nombre de partenaires financés	1 077	211	14	1 302
Nombre de partenaires moyen par projet	2,55	1,29	1	202


Au total, 599 projets ont été financés, ce qui représente plus du tiers des projets soutenus par l'ANR : 1 302 équipes sont concernées.

PROGRAMME SÉCURITÉ

Cet axe de recherche, par nature pluridisciplinaire, répond aux préoccupations croissantes en matière de sécurité des biens et des personnes et prépare les acteurs français au volet « Sécurité » du 7ème PCRD de la Commission européenne. Il a mobilisé 17,5 M€ d'autorisations d'engagements, soit 2,8 % du budget des appels à projets 2006.

L'axe transversal « sécurité » a regroupé, en 2006, deux appels à projets :

- Concepts, systèmes et outils pour la sécurité globale ;
- Sécurité et informatique.



Le programme « Concepts, systèmes et outils pour la sécurité globale » s'est focalisé sur des thématiques de recherche ayant pour finalité la protection du citoyen, la protection des infrastructures critiques et des réseaux, ainsi que la gestion de crise, quelle que soit son origine (catastrophe d'origine naturelle ou humaine). Les projets sélectionnés se caractérisent par une approche globale et systémique des problématiques de sécurité et par la qualité du partenariat public – privé au sein des consortiums. On notera également le bon niveau d'implication des PME/PMI, et le nombre important de projets labellisés par les pôles de compétitivité (50 % des projets sélectionnés). La Délégation générale à l'armement a contribué au co-financement de cet appel à projets.

Le programme « Sécurité et informatique » avait pour but de dynamiser la recherche amont sur la sécurité et la sûreté des systèmes informatiques. Une telle recherche est en effet nécessaire pour accompagner l'essor des technologies de l'information et de la communication, les enjeux étant l'indépendance nationale, la sécurité nationale et civile. Dix-huit projets ont été retenus. Quatorze portaient sur les thèmes de la sécurité des systèmes d'information (systèmes, logiciels, protocoles, équipements) et de la sûreté des systèmes informatisés critiques et complexes. Trois portaient sur le thème de la justification de la confiance et un sur les aspects sociétaux de l'informatique sécuritaire.

PARTENARIATS ET COMPÉTITIVITÉ

Le département Partenariats et Compétitivité est en charge des actions de l'ANR orientées vers le soutien à la recherche en entreprise et au transfert de connaissances entre le monde académique et l'entreprise.

Son activité s'articule autour des missions suivantes :

- assurer la mise en place et le suivi des « Instituts Carnot » ;
- coordonner les actions de l'ANR vis-à-vis des pôles de compétitivité ;
- contribuer à la prise en compte des besoins de recherche des entreprises dans les appels à projets de l'ANR et aider les PME à développer des partenariats avec des acteurs de la recherche et à participer aux appels à projets de l'ANR ;
- coordonner les actions d'animation associant les communautés publiques et privées autour de thématiques de recherche données ;
- piloter et gérer la participation de l'ANR à l'initiative Eurêka ;
- assurer la mise en oeuvre de mesures de soutien à l'innovation pilotées par les services du ministère chargé de la recherche.

	Financement ANR 2006 (M€)
• Instituts Carnot	35,9
• Pôles de compétitivité (compléments de financement de projets et soutien aux structures d'animation et de gouvernance)	6,7
• Animation (hors pôles de compétitivité)	2,1
• Projets Eurêka	4,4
• Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes	15,5
• Organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation des projets innovants	4
• Action régionale (dont partie R&T des Contrats de Plan Etat-Région)	25,2
TOTAL :	93,8

- Instituts Carnot

Le dispositif Carnot vise à reconnaître la capacité de structures de recherche ayant des missions d'intérêt général à collaborer efficacement avec des partenaires socio-économiques, notamment avec des entreprises, et, tout en renforçant leur visibilité, à accorder à celles-ci des moyens financiers supplémentaires par rapport à leur dotation budgétaire, qui les soutiendront pour pérenniser leurs compétences scientifiques et technologiques et pour développer et professionnaliser leurs relations partenariales.

Dans le cadre d'un appel à candidatures et après avis d'un jury de sélection, le label Carnot est attribué pour quatre ans renouvelables par le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur proposition de l'ANR.

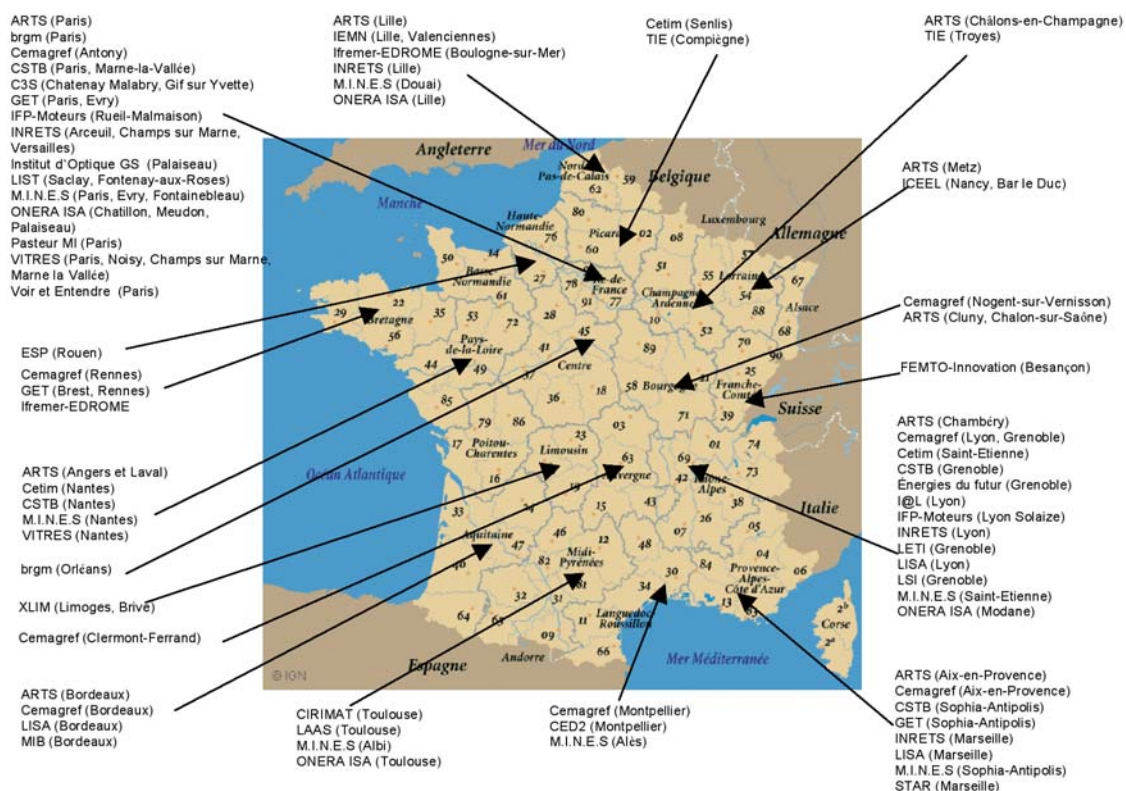
Les structures labellisées Carnot, qualifiées d'« Instituts Carnot » (IC), reçoivent un abondement financier de l'ANR calculé en fonction du volume et de l'accroissement des contrats de recherche partenariale réalisés.

A l'issue du premier appel à candidatures, le ministre chargé de la recherche a communiqué la liste des vingt lauréats. Le comité de sélection, présidé par le Président de l'Académie des Technologies, était composé de représentants institutionnels (ministère chargé de la recherche, direction générale des entreprises, Association nationale pour la recherche technologique, OSEO-Innovation, Fraunhofer allemand) et de personnalités représentatives du monde de la recherche et de celui de l'entreprise (grands groupes et PME).

L'ANR a été sollicitée pour assurer la mise en place du dispositif et son financement, eu égard à ses missions en matière de transfert de connaissances et de soutien au partenariat public-privé.

En concertation avec ces trente-trois instituts Carnot, l'ANR a défini et précisé en termes pratiques le concept « Carnot » : contrat d'objectifs des instituts labellisés, modalités de calcul et d'usage de l'abondement, mise en œuvre de la « charte Carnot ». L'ANR a également apporté son soutien à l'animation inter Instituts Carnot dans l'attente de la création de l'Association des Instituts Carnot (AICarnot), mise en place début 2007.

L'ANR a enfin organisé, du 31 octobre au 20 décembre 2006, un deuxième appel à candidatures pour l'attribution du label Carnot. Les résultats ont été annoncés en mars 2007, avec l'attribution du label à treize nouveaux candidats, portant le nombre total d'Instituts Carnot à trente-trois.



Localisation des Instituts Carnot labellisés au 31 mars 2007
(un même IC peut avoir plusieurs implantations géographiques)

Ce dispositif ambitieux, qui s'inspire d'expériences réussies dans plusieurs pays européens, contribuera à améliorer la visibilité de la recherche technologique française en donnant aux instituts Carnot une image commune de compétence, d'efficacité et de professionnalisme.

- Pôles de compétitivité

Le soutien de l'ANR aux pôles de compétitivité vise au développement des coopérations de recherche entre les organismes de recherche (EPST, EPIC, universités,...) et les entreprises, notamment les PME.

Quatre types d'actions menées (ou pouvant l'être) par les pôles de compétitivité entrent particulièrement dans le champ des missions de l'ANR :

- développer des projets de recherche partenariaux ;
- accroître la participation des PME aux projets partenariaux ;
- susciter des projets de recherche de rupture ou à long terme fondés sur des besoins industriels ;
- identifier les besoins de recherche des entreprises membres du pôle.

Avec un soutien global en 2006 de 175 M€ pour 242 projets, l'ANR est l'un des principaux financeurs des pôles de compétitivité. Elle apporte le tiers des financements nationaux aux projets de R&D des pôles.

Ce soutien se répartit selon les modalités suivantes :

- le financement de projets retenus dans le cadre des appels à projets de recherche : 242 projets labellisés par 51 pôles, pour un montant total de 169,2 M€ (15 % des 1 622 projets retenus par l'ANR en 2006 et 27 % des 621 M€ apportés à l'ensemble des projets). Ces 242 projets rassemblent plus de la moitié des aides apportées aux entreprises : 44 % des 49 M€ apportés aux PME (au sens UE) et 60 % des 63 M€ apportés aux entreprises autres que les PME ;
- un complément de financement spécifique attribué aux projets de pôles pour un total de 5,7 M€ ;
- un soutien aux structures de gouvernance des pôles mondiaux et à vocation mondiale pour un montant de 1 M€, réparti entre ces pôles sur la base du prorata des montants attribués par l'ANR à leurs projets en 2005.

L'ANR a aussi renforcé son dialogue avec les structures de gouvernance des pôles, notamment par la consultation directe des présidents des pôles afin de recueillir leurs besoins en recherche, dans le cadre de la préparation des appels à projets 2007 de l'ANR.

Sur les cinquante et un pôles de compétitivité ayant reçu un soutien de l'ANR, six pôles rassemblent environ 40 % des soutiens de l'ANR : System@tic (Mondial), Tenerrdis, Images et réseaux (Vocation mondiale), Minalogic (Mondial), Ville et mobilité durable, Capenergie.

Au-delà, vingt pôles, incluant les six précédents, rassemblent environ 80 % des soutiens de l'ANR.

Sur les trente-six appels à projets de l'ANR ayant soutenu au moins un projet de pôle, cinq appels concentrent environ 40 % des soutiens de l'ANR aux pôles : « PAN-H », « Technologies Logicielles », « Télécommunications », « Matériaux et Procédés » et « PREDIT : véhicules propres et économes ». De manière plus large, quinze appels, incluant les cinq précédents, rassemblent environ 80 % des soutiens de l'ANR aux projets de pôles.

- Animation

L'expérience 2005 de la gestion des appels à projets a montré l'utilité d'organiser des actions d'animation autour de certains programmes avec les objectifs suivants :

- en amont des appels à projets : réaliser des études, analyses ou réflexions en vue de proposer des thèmes pour les programmes de l'ANR, avec une large diffusion de ces travaux auprès des communautés scientifiques et des industriels concernés ;
- en parallèle des appels à projets : informer sur les programmes de l'ANR et mettre en relation tous types de partenaires potentiels pouvant monter des projets de recherche ;
- en aval des appels à projets : contribuer à un suivi collectif des projets financés par l'ANR (colloques,...) et à la diffusion des résultats des projets de recherche soutenus par l'ANR auprès des communautés scientifiques et des industriels concernés (avec l'accord des partenaires de ces projets).

En 2006, l'ANR a principalement soutenu des actions proposées dans ce cadre par les présidents des réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) dans les domaines des technologies de l'information et de la communication ainsi que dans celui des nanotechnologies.

En outre, une étude a été lancée sur les technologies clefs du secteur de la santé et de l'autonomie à l'horizon 2020, étude cofinancée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Enfin, l'ANR a créé le concept d'« Atelier de réflexion prospective » : deux ateliers ont été engagés dans le domaine des écotechnologies, dont un cofinancé par l'ADEME.

- EURÉKA

L'initiative européenne « EURÉKA » vise à attribuer un label à des projets de recherche et développement transnationaux menés en collaboration entre au moins deux partenaires de différents pays membres d'EURÉKA. Ces projets doivent être portés par un industriel et avoir pour but de contribuer à un progrès technologique important, utile au développement de nouveaux produits, procédés ou services. L'ANR participe aux comités interministériels d'examen des projets qui lui sont présentés « au fil de l'eau » et peut apporter, sous réserve d'évaluation favorable, un soutien aux équipes de recherche publiques ou privées impliquées, quand le projet rentre dans le périmètre des missions de l'ANR.

En 2006, onze projets de recherche rassemblant dix-huit partenaires ont été soutenus par l'ANR, pour un financement total de 4,4 M€ .

- Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

Ce concours récompense les meilleurs projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes. Il permet de détecter, faire émerger et développer des projets, qu'ils soient issus directement de la recherche publique ou le fruit d'initiatives privées.

L'édition 2006 de ce concours a donné lieu à une dotation globale de 24,5 M€ apportée par l'ANR (15,9 M€), OSEO Innovation (5 M€) et le Fonds Social Européen (4 M€). Sur les 1 149 projets déposés, 325 ont été « nominés » par les jurys régionaux. Parmi ces sélections régionales, 166 lauréats ont été primés par le jury national.

- Organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants

Cette action a pour objectif de favoriser, au niveau des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, la mise en partage des services assurant tout ou partie des fonctions suivantes :

- détection des projets de transfert ayant des potentialités qu'il faut exploiter et valoriser ; organisation du transfert de technologie en utilisant au mieux tous les outils de la valorisation des résultats de la recherche et notamment ceux liés à la propriété intellectuelle ;
- développement, à l'aval de la recherche, des travaux permettant de prouver l'intérêt d'une invention (démonstrateur, preuve de concept, essais de faisabilité,...) afin de préciser les perspectives d'un transfert de technologie par la création d'une nouvelle entreprise ou le transfert à une entreprise existante.

Suite à un appel à projets organisé en 2005, quatorze projets ont été retenus sur les vingt-sept déposés. Les lauréats ont bénéficié en 2006 de 4 M€.

- Action régionale

Dans le cadre de l'action régionale, l'ANR a financé, au titre de l'exercice 2006, 232 projets impliquant 259 partenaires bénéficiaires, dont 142 projets correspondent à des opérations nouvelles. Au total, 25,17 M€ ont été engagés. L'essentiel des actions (75 %) relève des contrats de plan Etat-Région (CPER).

Hors CPER, l'ANR a engagé 4 M€ pour le financement du Cyclotron de Nantes et 2,2 M€ pour le financement de neuf opérations dont un projet pour les Terres australes et antarctiques françaises, trois projets en Polynésie française, deux projets en Nouvelle Calédonie et trois projets en région Nord-Pas-de-Calais.

L'ouverture de la recherche française à des coopérations européennes et internationales lui permet de se confronter, puis de collaborer avec des équipes étrangères de très haut niveau tout en s'inspirant des meilleures pratiques. Elle contribue également au positionnement des travaux dans un contexte plus large et favorise, grâce aux effets d'émulation et de concurrence, la dynamique et la qualité de la recherche. La place que l'ANR peut réserver dans ses activités et son fonctionnement à des contributions tant européennes qu'internationales apparaît donc comme décisive pour renforcer le potentiel scientifique de notre pays, valoriser les compétences locales et favoriser l'insertion de la France dans les réseaux internationaux de la recherche.

Cette deuxième année d'existence de l'ANR a été marquée par le démarrage effectif de la coopération européenne. En 2006, la priorité a été donnée à la participation de l'ANR dans des ERA-NETs existants ou en cours de montage, ce qui lui a permis de bénéficier d'une mise en place rapide. Dans le cadre de ses actions de coordination, l'Union européenne finance des ERA-NETs qui visent à coordonner les programmes des pays membres. Les projets de recherche issus des appels à projet transnationaux de ces ERA-NETs sont financés par les agences nationales. L'ANR est ainsi devenue partenaire de sept ERA-NETs :

• Biodiversa :	Biodiversité
• ERAPG :	Génomique végétale
• ERASYSBIO :	Biologie Systémique
• Eurotransbio :	Biotechnologies
• Nanosci ERA :	Nanosciences
• Pathogenomics :	Génomique microbienne
• SUSPRISE :	Ecotechnologie

Parmi ces ERA-NETs, quatre ont lancé des appels à projet transnationaux durant le premier semestre 2006. Il a fallu pour chacun s'accorder sur une priorité thématique commune, un calendrier commun, une procédure d'évaluation commune et un comité scientifique international, les modalités de financement, et régler les problèmes de propriété industrielle. Ces appels à projets transnationaux s'adressent à des consortiums formés nécessairement d'équipes émanant de pays différents. Ils incitent les équipes françaises à monter des projets de recherche en collaboration avec des équipes étrangères.

L'ANR a ainsi financé en 2006 à travers les ERA-NETs 52 projets transnationaux pour un montant de l'ordre de 12 M€ de financements et un montant total transnational de 51 M€. De manière générale, les équipes françaises se sont fortement mobilisées et impliquées dans les appels avec des projets d'excellente qualité. La plupart de ces projets transnationaux ont pu démarrer moins de neuf mois après l'ouverture de l'appel, ce qui constitue une performance remarquable pour des projets transnationaux.

	Financement ANR 2006 M€	Nombre total de pays	Financement total des projets avec des agences européennes	Nombre total de projets financés	Nombre de projets financés avec des partenaires français	Nombre de coordinateurs français
Nanoscience : Nanosci ERA	1,6	12	8,6	12	7	4
Génomique des plantes : ERA PG	3,3	3	19,3	14	14	0
Génomique microbienne : Pathogenomics	2,3	8	15,2	12	12	5
Biotechnologies : Eurotransbio	4,4	5	8	23	19	11
TOTAL	11,6	28	51,1	61	52	20

L'ANR entend par ailleurs contribuer activement à la construction de la recherche européenne en participant aux diverses instances européennes. Ainsi, l'ANR est devenue membre en 2006 de l'association *Eurohorcs* (*European heads of research councils*), qui réunit les responsables d'agences de financement de la recherche et d'organismes de recherche au niveau européen. Cette association est souvent consultée comme référence par la Commission européenne. Elle participe au programme pilote *European young investigators awards*. Celui-ci est destiné à aider de jeunes chercheurs de haut niveau à se consacrer à des travaux de recherche novateurs en Europe et à se constituer une équipe. Ce programme est dans la droite ligne du programme « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs » de l'ANR, à la différence que les moyens mis à la disposition du jeune lauréat sont plus conséquents, sur une plus longue durée et que la compétition est internationale. En 2006, l'ANR a participé au quatrième appel à projet EURYIs. Les résultats de cet appel seront connus courant 2007.

Dans le cadre du 7^{ème} PCRD, l'ANR représente la France au sein du comité « Idées » de l'ERC (*European Research council*), agence de financement de projets de recherche non thématiques créée au niveau européen. Elle participe à ce titre aux discussions sur les modalités d'intervention de l'ERC.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE DIRECTEMENT PAR L'ANR

La mise en œuvre de la programmation 2006 s'est appuyée sur un budget de fonctionnement de 5,4 M€ en exécution, hors investissements, soit 0,82 % du budget global de l'ANR. Le budget de fonctionnement est versé sous forme de subvention par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par l'intermédiaire du programme « recherches scientifiques et technologies pluridisciplinaires », de la mission interministérielle « enseignement supérieur et recherche ».

Les dépenses de rémunération – charges sociales et fiscalité incluses – représentent 73 % du budget de fonctionnement 2006.

Au 31 décembre 2006, l'effectif de l'ANR représentait 66,7 équivalents temps plein, correspondant à 76 personnes physiques, soit plus du double des effectifs par rapport à la situation de 2005. Les responsables de départements scientifiques, comme les responsables de programmes, conservent dans la quasi-totalité des cas, une activité de recherche. Ils travaillent à l'ANR à temps partiel, dans le cadre de délégations ou de mises à disposition par leurs établissements d'origine. L'équipe scientifique de l'ANR est ainsi à l'image de la communauté scientifique nationale : les responsables de programmes et de départements proviennent aussi bien des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, que d'organismes publics de recherche (EPST et EPIC), ou du secteur privé.

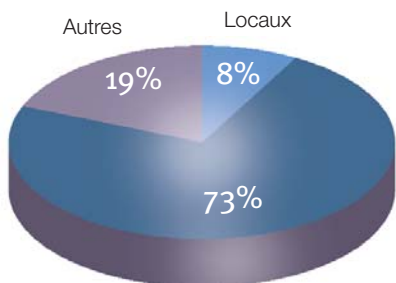
L'ANR a enfin procédé à des investissements à hauteur de 755 K€, consacrés principalement à l'acquisition des mobiliers et matériels nécessaires à son installation.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES « STRUCTURES SUPPORTS »

Si l'ANR s'est appuyée en 2005 sur des « structures supports » issues des organismes publics de recherche et des établissements universitaires, pour mettre en œuvre sa programmation, 2006 a vu la poursuite de cette étroite collaboration, tout en procédant, sur un certain nombre d'appels à projets, limités en nombre, à l'internalisation de cette gestion. Tel est particulièrement le cas d'une partie des appels à projets du département « matière et information ».

STRUCTURES SUPPORTS DE L'ANR PROGRAMMATION 2006

En 2006, l'ANR a géré directement quatre appels à projets et a confié, conformément aux termes d'un mandat de gestion, les activités de gestion scientifique, administrative et financière des autres appels à projets aux structures supports.



Dépenses de rémunération

Répartition de l'exécution du budget de fonctionnement de l'ANR entre les principaux postes de dépenses

Gestion directe ANR	Programmes
	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies logicielles • Audiovisuel et Multimédia • Télécommunications • Santé environnement, santé travail
Structure Support	Programmes
ADEME	<ul style="list-style-type: none"> • Ecotechnologies • Bioénergies • Transports terrestres (PREDIT) • Energie dans le bâtiment (PREBAT) • Génie civil et urbain
CEA	<ul style="list-style-type: none"> • Solaire Photovoltaïque • Hydrogène • Captage et stockage du CO₂ • Calcul intensif, grille de simulation • Architectures du futur • Masses de données et connaissances ambiantes • Sécurité informatique • Nanosciences et Nanotechnologies • Technologies pour la santé
CNRS	<ul style="list-style-type: none"> • Blanc • Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs • Systèmes interactifs et robotique • Physique et chimie dans la complexité du vivant • Matériaux et procédés • Biologie systémique • ERA-NET NanoSciERA
Ecole Normale Supérieure- Lettres et Sciences Humaines - Lyon	<ul style="list-style-type: none"> • Corpus et outils de recherche en SHS • Apprentissage, connaissances et société • Conflits, guerres, violence
INRA	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et développement durable • Génanimal • Génoplante • OGM • Alimentation • Biodiversité • ERA-NET Plant Genomics
INSERM	<ul style="list-style-type: none"> • Microbiologie, immunologie et maladies émergentes • Physiopathologies des maladies humaines • Maladies rares • Neurosciences, neurologie et psychiatrie • Biotechnologies • Emergence et maturation de projets en biotechnologies • Collection d'échantillons biologiques pour la santé • ERA-NET PathoGenomics
INSU	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité : milieux et climats • Catastrophes telluriques et tsunamis
Oseo Innovation	<ul style="list-style-type: none"> • ERA-NET Eurotransbio
Université Technologique de Troyes	<ul style="list-style-type: none"> • Concepts, systèmes et outils pour la sécurité globale
Universités de Versailles Saint-Quentin et Paris Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Chaires d'excellence

Conformément aux dispositions des mandats de gestion, l'ANR a remboursé aux structures supports les dépenses engagées pour son compte au titre des éditions 2005 et 2006 de ses programmes. Le montant de ces remboursements s'est élevé en 2006 à 9,5 M€.

Rapportés aux financements totaux consacrés aux éditions 2006 des programmes confiés aux structures supports, les frais que l'ANR s'est engagée à leur rembourser au titre de ces éditions sur la période 2006-2011, soit la durée de leur mandat de gestion, s'élèvent à 3,6 %.

LES MOYENS CONSOLIDÉS

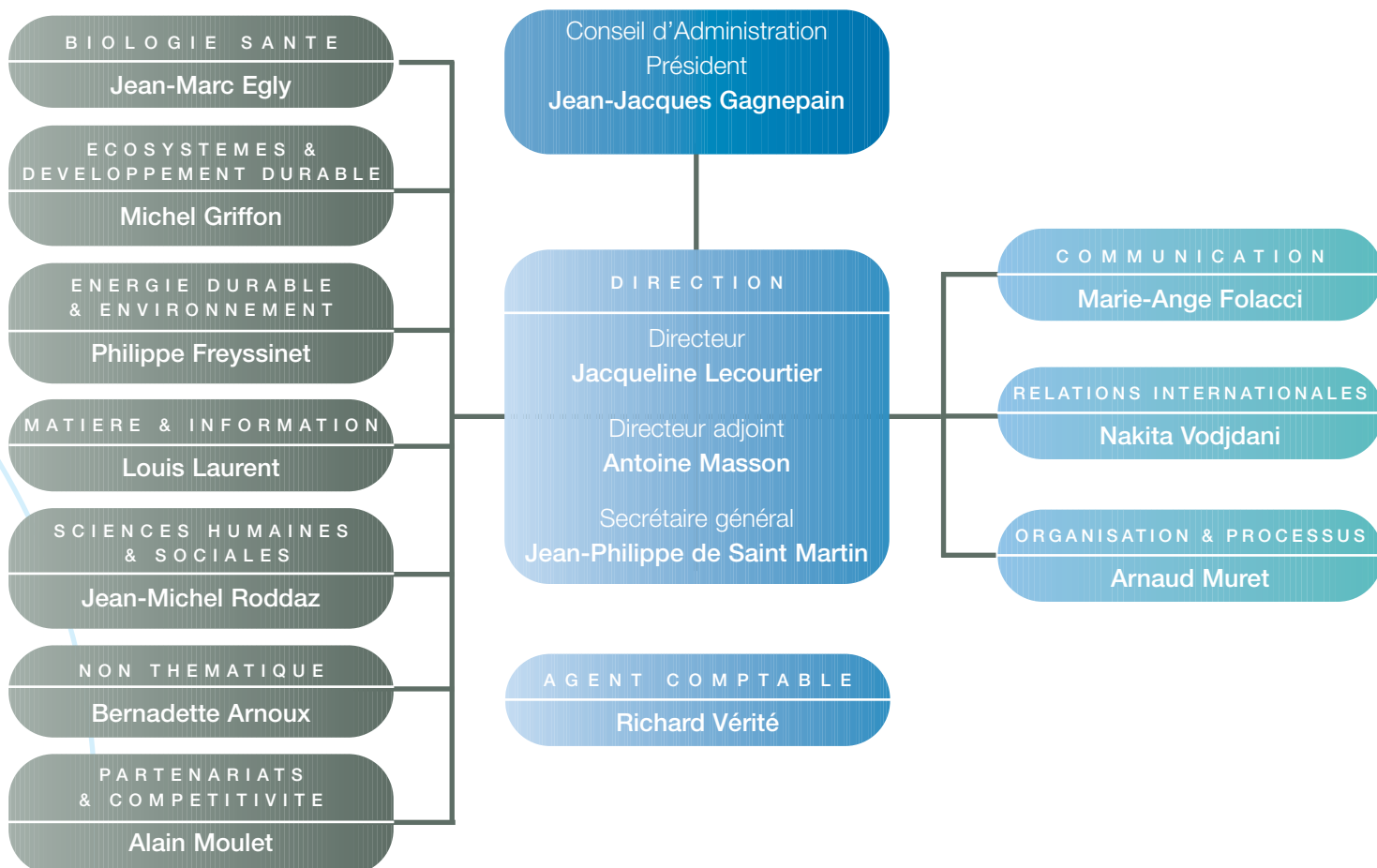
La mise en œuvre de la programmation 2006 résulte d'une double action : d'une part, celle de l'Agence pour le pilotage et la gestion directe de certains appels à projets : Télécommunications ; Multimédia ; Technologies logicielles ; Santé environnement et santé travail et d'opérations comme les contrats de plan Etat-Région et d'autre part, celle des structures supports intervenant pour le compte de l'ANR.

En 2006, le montant des coûts de fonctionnement consolidés du dispositif (budget de fonctionnement de l'ANR et dépenses remboursées aux structures supports) s'est élevé à 14,9 M€. En 2005, le montant était de 7,9 M€.

Président : **Jean-Jacques Gagnepain**, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

- **Gilles Bloch**, Directeur général de la recherche et de l'innovation, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche
- **Gérard Bréart**, ministre des solidarités, de la santé et de la famille
- **Christian Bréchet**, Directeur général, INSERM
- **Alain Bugat**, Administrateur général, CEA
- **Jean-François Dehecq**, Président de l'ANRT, Président-directeur général de Sanofi-Aventis
- **Jean-Pierre Denis**, Président d'Oséo-ANVAR
- **Michel Cosnard**, Président directeur général de l'INRIA
- **Marion Guillou**, Présidente directrice générale de l'INRA
- **Guillaume Gaubert**, Sous-directeur, direction du budget, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- **Arnold Migus**, Directeur général du CNRS
- **Jean-Marc Monteil**, Directeur général de l'enseignement supérieur, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Luc Rousseau**, Directeur général des entreprises, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- **Yannick Vallée**, Premier vice-président de la Conférence des Présidents d'Université - CPU

O R G A N I G R A M M E 31 décembre 2006



Programmes	Total AE engagées hors frais de gestion	CNRS	INSEERM	INRIA	INRA	CEA	Sous-total : organismes de recherche au CA
Transports terrestres (PREDIT) VPE	10 552 530 €	3%	-	-	-	-	3%
Transports terrestres (PREDIT) STIC	10 753 354 €	5,2%	-	1,1%	-	9,7%	16%
Bâtiment (PREBAT)	4 473 373 €	9,4%	-	-	-	10,5%	19,9%
Hydrogène (PAN-H)	28 911 474 €	12,9%	-	0,6%	-	23%	36,5%
Bioénergies (PNRB)	7 985 886 €	11,4%	-	1,2%	7,3%	18,4%	38,3%
Solaire photovoltaïque	9 522 596 €	21,3%	-	-	-	22,8%	44%
Ecotechnologies (PRECODD)	12 471 200 €	8,3%	-	-	1,5%	0,5%	10,3%
Catastrophes telluriques et tsunamis (CATELL)	4 228 791 €	29,5%	-	-	-	5,1%	34,6%
Génie civil et urbain (RGCU)	5 921 446 €	5,7%	-	-	-	1,6%	7,3%
Capture et stockage CO ₂	7 525 550 €	20,6%	-	-	-	0,8%	21,4%
Milieus et climats	9 345 708 €	17,9%	-	-	11,8%	2,8%	32,5%
Total Energie durable et environnement	111 691 907 €	12,4%	-	0,3%	1,7%	11,2%	25,6%
Biodiversité	10 126 350 €	22,9%	0,1%	-	12,2%	0,3%	35,5%
OGM	2 357 000 €	19,1%	0,1%	-	47,1%	-	66,4%
Agriculture et développement durable (ADD)	4 800 000 €	6,4%	-	0,2%	31%	1,2%	38,8%
Alimentation (PNRA)	14 712 514 €	7%	6,5%	0,3%	25,6%	2,5%	41,9%
Génoplande	11 320 702 €	15,9%	0,2%	-	23,9%	1%	41%
ERA-NET ERA-PG (Part France)	3 281 285 €	13,1%	-	-	37,3%	-	50,4%
Génanimal	3 938 927 €	9,7%	4%	0,2%	48,6%	4,6%	67,1%
Total Ecosystèmes et développement durable	50 536 778 €	13,3%	2,3%	0,1%	26,6%	1,5%	43,8%
Télécommunications (RNRT)	27 295 612 €	12,6%	0,2%	2,5%	-	6,5%	21,8%
Technologies Logicielles (RNTL)	28 413 155 €	9,5%	0,5%	8,4%	-	9,5%	27,8%
Audiovisuel et multimédia (RIAM)	13 730 575 €	6,1%	0,2%	1,7%	-	-	8%
Calcul intensif (CIGC)	7 917 135 €	19,9%	3,2%	13,1%	1,1%	13,5%	50,8%
Nanosciences et nanotechnologies (PNANO)	32 606 000 €	28,3%	2,2%	0,7%	-	17%	48,1%
ERANET NanoScience (Part France)	1 600 000 €	38,2%	-	-	-	9,4%	47,6%
Matériaux et procédés (RNMP)	18 300 000 €	12,6%	0,3%	-	1,4%	7,3%	21,6%
Robotique et systèmes interactifs cognitifs	7 363 871 €	18,9%	1,7%	10,6%	-	6,7%	37,9%
Architectures du futur	3 369 006 €	18,5%	-	4,5%	-	15,7%	38,7%
Masses de données - Connaissances ambiantes (MDCA)	5 929 671 €	22,2%	0,2%	22%	0,7%	4%	49,1%
Total Matière et information	146 525 025 €	16,4%	0,9%	4,6%	0,3%	9,4%	37,1%
Biotechnologies (RIB)	17 693 202 €	7,4%	9,2%	-	2,1%	1,4%	20,1%
ERA-NET Eurotransbio (Part France)	4 440 580 €	11,1%	6,1%	-	0,9%	-	18,1%
Emergence et maturation de projets en biotechnologie (EMPB)	5 431 255 €	23,5%	13,2%	-	5,1%	6,5%	48,2%
Technologies pour la santé (TecSan)	16 338 630 €	14,4%	7,5%	-	0,1%	-	22%
Physiopathologie des maladies humaines (Physio)	12 068 541 €	15,5%	51,5%	-	1,5%	-	68,5%
Neurosciences, maladies neurologiques et mentales (Neuro)	17 360 000 €	27,8%	23,5%	0,9%	0,3%	1,5%	54,1%
Microbiologie, immunologie et maladies émergentes (MIME)	11 515 000 €	21,7%	18,7%	-	2,8%	0,1%	43,3%
ERANET Pathogenomics (Part France)	2 250 000 €	11,6%	8,9%	-	14,9%	-	35,3%
Maladies rares (MRAR)	8 967 764 €	12,6%	30,1%	-	-	3,7%	46,4%
Santé - environnement et santé - travail (SEST)	8 958 024 €	16,1%	12,6%	-	3,3%	0,8%	32,9%
Biologie systémique (BIOSYS)	3 850 000 €	28,1%	12,3%	3,8%	1,3%	8,6%	54,1%
Physique et chimie dans la complexité du vivant (PCV)	11 140 000 €	50,8%	4%	-	-	6,2%	61%
Collection d'échantillons biologiques pour la santé (CEBS)	4 631 000 €	-	33,7%	-	1,3%	-	35%
Total Biologie et santé	124 643 996 €	19,4%	18,3%	0,2%	1,6%	1,8%	41,4%
Conflits, guerres, violences	4 477 000 €	32,4%	-	-	-	-	32,4%
Apprentissages, connaissances et sociétés	3 184 000 €	26,1%	-	-	-	-	26,1%
Corpus et outils de la recherche en sciences humaines	5 553 000 €	28,4%	-	-	0,2%	0,1%	28,7%
Total Sciences humaines et sociales	13 214 000 €	29,2%	-	-	0,1%	-	29,3%
Chaires d'excellence	7 177 199 €	17,1%	-	-	-	11,1%	28,3%
Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs	19 462 884 €	38%	4,4%	0,1%	1,3%	2,6%	46,5%
Blanc	129 791 400 €	38,8%	3,5%	0,4%	1,8%	4%	48,5%
"Concepts, systèmes et outils pour la sécurité globale" et "Sécurité et informatique"	17 539 159 €	11,9%	-	5,6%	-	5,6%	23,1%
Total Non-thématique et transversal	173 970 642 €	35,1%	3,1%	0,8%	1,5%	4,3%	44,9%
TOTAL PROGRAMMES	620 582 348 €	21,6%	5%	1,5%	3,3%	5,9%	37,2%
Action régionale dont CPER	25 172 186 €						
Organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants	4 000 000 €						
EURÉKA	4 401 258 €						
Centrales de micronanotechnologies	17 990 000 €						
Plan cancer	45 000 000 €						
Concours national d'aide à la création d'entreprises	15 500 000 €						
Animation	2 080 000 €						
Instituts Carnot	35 883 608 €						
Abondement pôles de compétitivité	5 635 335 €						
Fondations	2 853 224 €						
Frais de gestion globalisés	19 991 542 €						
TOTAL GENERAL	799 089 501 €						

présentés du GIP	Universités	Autres établissements d'enseignement supérieur	Hôpitaux	Divers Public	Sous-Total Public	Fondations	Associations	PME / TPE	Grandes entreprises	Etranger	Divers privé	Sous-total Privé
3,6%	2,7%	-	19,1%	28,3%	-	1%	3,9%	64,8%	-	1,9%	71,7%	
7,7%	14,2%	-	17,6%	55,5%	-	2,4%	12,5%	27%	-	2,5%	44,5%	
18,3%	2,6%	-	17%	57,8%	-	14,6%	17,4%	9,2%	-	1%	42,2%	
15,2%	5,5%	-	4,1%	61,3%	-	1,1%	10,3%	27,3%	-	-	38,7%	
8,1%	7%	-	14,1%	67,5%	-	6,6%	10,2%	6,6%	-	9,1%	32,5%	
17,3%	9,5%	-	-	70,9%	-	-	8,6%	19%	-	1,5%	29,1%	
13,4%	18,6%	-	20,8%	63%	-	10,4%	11,1%	15,2%	-	0,2%	37%	
35,2%	10,4%	-	17,7%	97,8%	-	1,1%	1,1%	-	-	-	2,2%	
13,1%	21,7%	-	10,3%	52,3%	-	6,2%	10%	29,2%	-	2,3%	47,7%	
11,9%	9,8%	-	32,3%	75,4%	-	7,3%	2,3%	15%	-	-	24,6%	
25,7%	4,7%	-	29,9%	92,7%	-	0,9%	2,7%	-	-	3,7%	7,3%	
14,3%	9,1%	-	14,4%	63,4%	-	3,8%	8,6%	22,5%	-	1,7%	36,6%	
37,7%	8,6%	-	18,1%	99,8%	-	-	-	-	-	0,1%	0,1%	
12,8%	18,2%	-	2,7%	100%	-	-	-	-	-	-	-	
7,5%	17,4%	-	33%	96,7%	-	3,3%	-	-	-	-	3,3%	
23,7%	13,7%	1,6%	2,7%	83,6%	0,2%	1%	2%	4,7%	-	8,4%	16,4%	
15,9%	3,9%	-	25,9%	86,7%	-	-	-	10,6%	-	2,7%	13,3%	
12,8%	14%	-	4,7%	82%	-	-	2,5%	12,9%	-	2,6%	18%	
3,4%	10,6%	-	14,9%	96,1%	0,4%	-	0,9%	-	-	2,6%	3,9%	
20,4%	10,8%	0,5%	15%	90,4%	0,1%	0,6%	0,8%	4,6%	-	3,4%	9,6%	
11,4%	17,5%	-	1,1%	51,8%	-	1%	14%	32,8%	0,5%	-	48,2%	
12,5%	8,7%	0,5%	2,2%	51,7%	-	1,4%	25,1%	21,4%	-	0,4%	48,3%	
18,3%	7%	-	1,2%	34,5%	-	9,6%	32,6%	21%	-	2,2%	65,5%	
16,5%	9,8%	-	6,5%	83,6%	2,1%	-	2,9%	7,1%	-	4,3%	16,4%	
24,1%	11,8%	-	0,5%	84,6%	0,1%	-	5,2%	10,1%	-	-	15,4%	
24,2%	18,9%	-	9,4%	100%	-	-	-	-	-	-	-	
11,7%	14,1%	-	3,3%	50,8%	-	16,2%	8,7%	24,4%	-	-	49,2%	
21,8%	8,7%	1,2%	4%	73,5%	4,1%	2,6%	-	18,2%	-	1,7%	26,5%	
19,3%	17,3%	-	-	75,4%	-	-	5,3%	19,3%	-	-	24,6%	
35,3%	12,7%	-	0,4%	97,6%	-	-	1,4%	1%	-	-	2,4%	
17,2%	12,1%	0,1%	1,9%	63,1%	0,3%	3,5%	13,1%	19,3%	0,1%	0,6%	36,9%	
15,5%	1,2%	3,2%	0,4%	40,4%	0,6%	0,9%	54,8%	3,2%	-	-	59,6%	
11,5%	8,3%	10,6%	9,3%	57,9%	-	-	42,1%	-	-	-	42,1%	
33,4%	2,4%	1,1%	2,6%	87,7%	11,9%	-	0,4%	-	-	-	12,3%	
26,3%	8,5%	7,6%	11,8%	76,2%	0,6%	1,8%	21,3%	-	-	-	23,8%	
25,2%	0,6%	2,6%	0,2%	97%	1,7%	-	1,3%	-	-	-	3%	
37,3%	6%	0,1%	0,7%	98,2%	1,2%	-	0,7%	-	-	-	1,8%	
29,1%	0,9%	-	10,1%	83,4%	16,3%	-	0,3%	-	-	-	16,6%	
14,9%	2,4%	-	-	52,7%	47,3%	-	-	-	-	-	47,3%	
42,3%	2%	4,1%	0,8%	95,6%	3,6%	-	0,7%	-	-	-	4,4%	
35,3%	2,2%	1,7%	17,8%	89,8%	7%	2,1%	1%	-	-	-	10,2%	
34,1%	4,5%	-	0,5%	93,1%	4,1%	-	2,8%	-	-	-	6,9%	
19,5%	8,5%	-	-	89%	5,5%	-	5,5%	-	-	-	11%	
25%	-	26,4%	4%	90,4%	7,4%	2,2%	-	-	-	-	9,6%	
27,4%	3,9%	3,5%	4,6%	80,9%	5%	0,6%	13,1%	0,5%	-	-	19,1%	
41,6%	16%	-	9,7%	99,7%	-	-	-	0,3%	-	-	0,3%	
61,4%	9,3%	-	3,2%	100%	-	-	-	-	-	-	-	
45,1%	14,4%	-	11,8%	100%	-	-	-	-	-	-	-	
47,8%	13,7%	-	9%	99,9%	-	-	-	0,1%	-	-	0,1%	
55,1%	6%	-	5%	94,4%	5,6%	-	-	-	-	-	5,6%	
35,4%	13,6%	-	2,6%	98,1%	1,6%	-	-	0,3%	-	-	1,9%	
33,1%	11,5%	0,2%	3%	96,3%	1,6%	0,9%	0,7%	0,5%	-	-	3,7%	
18,8%	9,5%	-	5,5%	56,9%	0,3%	4%	12,6%	26,3%	-	-	43,1%	
32,8%	11,3%	0,1%	3,3%	92,4%	1,6%	1,1%	1,8%	3,1%	-	-	7,6%	
24%	9,6%	0,8%	6,3%	77,9%	1,6%	2%	7,8%	9,9%	-	0,7%	22,1%	

PROGRAMMATION 2006 - DOTATIONS ET BÉNÉFICIAIRES

Coordination :
Marie-Ange Folacci

ISSN : 1955-7086

Maquette et réalisation :
C & C Edition

Imprimé par SPEI en juillet 2007

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

www.agence-nationale-recherche.fr

Tel : +33 (0)1 78 09 80 00

